

LÉOPOLD LACOUR

**LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE**

ET SES

DÉTRACTEURS D'AUJOURD'HUI

PRÉFACE DE A. AULARD



PARIS

BIBLIOTHÈQUE DES RÉFORMES SOCIALES

7, RUE DE LILLE, 7

1909

EN VENTE

Aux Bureaux du "Prolétaire", 9, rue Flatters, Paris (V^e)

La Révolution française

et ses

Détracteurs d'aujourd'hui

17 = 513752713

DU MÊME AUTEUR

A LA LIBRAIRIE CALMANN-LÉVY

Trois théâtres , 1 vol.	3 fr. 50
Gaulois et Parisiens , 1 vol	3 fr. 50

CHEZ STOCK

Humanisme Intégral , 1 vol	3 fr. 50
---	----------

CHEZ PLON

Trois femmes de la Révolution , 1 vol.	7 fr. 50
---	----------

En préparation :

La France moderne, 1 vol.

Madame Roland, 1 vol.

1163
145

УНИВ. БИБЛИОТЕКА
Р. И. Бр. 11374

LÉOPOLD LACOUR

LA

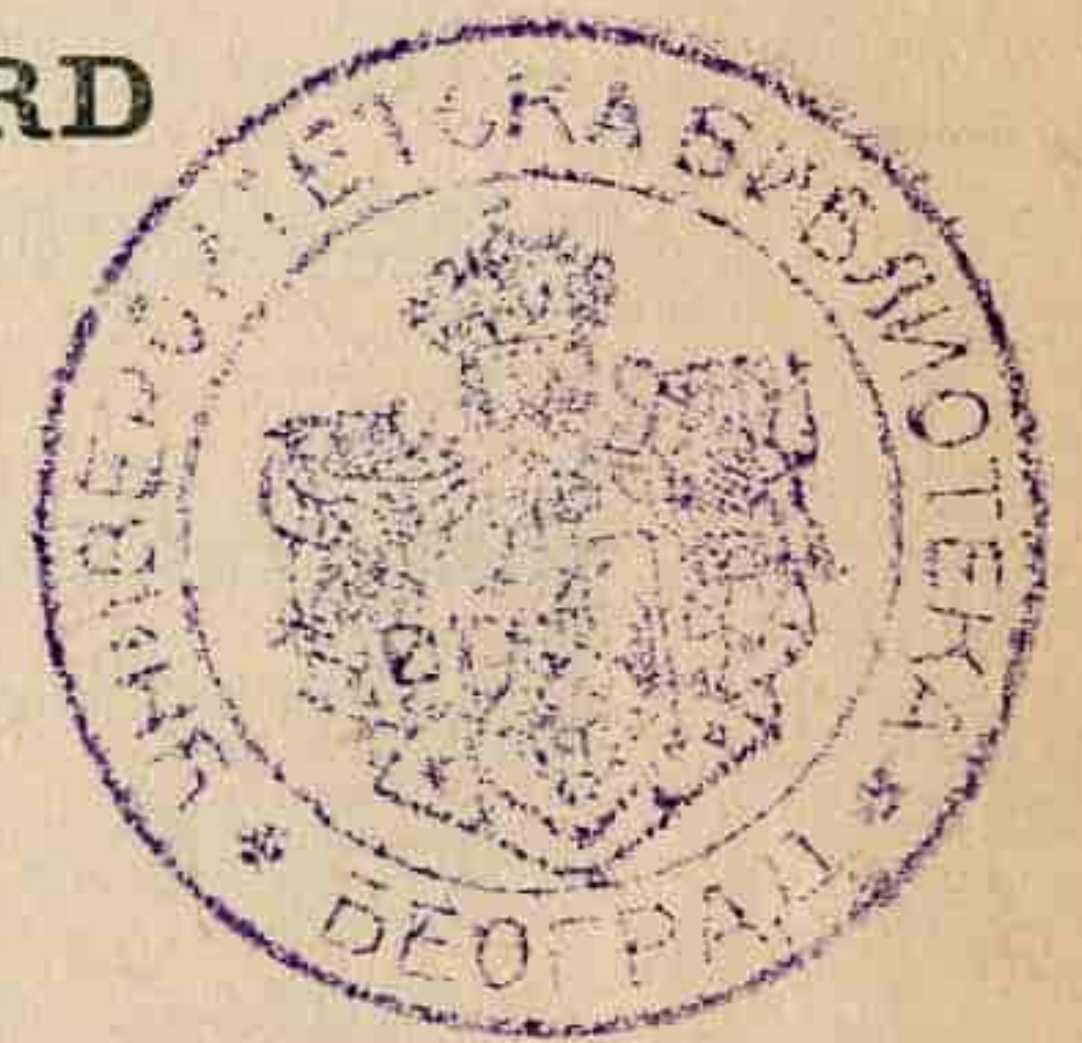
Révolution

Française

et ses

Détracteurs d'aujourd'hui

PRÉFACE DE A. AULARD



PARIS

BIBLIOTHÈQUE DES RÉFORMES SOCIALES

7, RUE DE LILLE, 7

1909

PRÉFACE

Les conférences qu'on va lire, et qui ont pour but de défendre la Révolution française contre ses détracteurs, ont été faites sous les auspices d'une société de philanthropes démocrates, qui ont toujours eu à cœur de maintenir la tradition de 1789, et le conférencier est un lettré philosophe, à la curiosité tout ensemble sympathique et critique.

Cette défense de la Révolution, elle est, elle doit être tout historique. Il n'y a pas ici de culte, de foi, de dogme; on peut, on doit discuter tous les principes, tous les actes des hommes de 1789 et de 1793; il s'agit seulement d'opposer la vérité à la passion ou au pédantisme.

Il y a des détracteurs de droite, il y a des détracteurs de gauche.

Les détracteurs de droite, ce sont surtout, clercs ou laïcs, les serviteurs de l'Église, la bourgeoisie conservatrice : ils ne voient dans la Révolution qu'une suite d'accidents fâcheux, et ce sont les disciples de ce Taine qui, philosophe repentant, avait mis son athéisme au service de toutes les forces de réaction sociale.

Ils disent que la Révolution a été une école de nivellement, qui, en supprimant toute aristocratie, a comprimé ou violenté l'évolution. Mais l'aristocratie, au sens propre du mot, la Révolution n'en a pas fait fi. Tout au contraire, les hommes de 1793 et de 1789 auraient voulu instituer le régime de l'aristocratie nationale non héréditaire, du gouvernement des meilleurs et des plus intelligents, nés riches ou nés pauvres. C'est notre idéal démocratique d'aujourd'hui : faire sortir de la masse les plus capables, par une sélection scolaire, établir l'aristocratie mobile de l'intelligence et du talent.

Autrefois, il n'y avait point à gauche de détracteurs de la Révolution. Il y en a aujourd'hui, surtout parmi les collectivistes d'école allemande. Ils reprochent à la Révolution : 1° d'avoir été individualiste ; 2° d'avoir été bourgeoise.

C'est ne voir que la moitié des choses.

La Révolution a été à la fois individualiste et

étatiste. Elle a émancipé l'individu, par la suppression du régime féodal, et en même temps elle l'a groupé ; elle l'a groupé dans la commune, dans la nation, dans l'humanité, et alors naquit un patriotisme à la fois national et international. La Révolution a rendu les Français à la fois libres et frères.

Bourgeoise ? Oui, elle le fut en ce sens que c'est la bourgeoisie qui, au début du mouvement, le dirigea ou plutôt l'administra quand les ouvriers et les paysans eurent aidé au nécessaire coup de force initial. Mais elle fut sociale en ce qu'elle supprima, avec la féodalité, des modes de propriété tout aussi vénérés que ceux qu'on vénère aujourd'hui. Ces hommes ne pouvaient pas prévoir le machinisme, le capitalisme et le supplément de révolution sociale (ou socialisme) que des conditions nouvelles demanderaient. Et, cependant, les deux Déclarations des Droits, celle de 1793 et celle de 1789, offrent pour l'avenir un programme qui s'applique même à ces conditions imprévues, tout un programme de république sociale.

Ce qui est à souhaiter, c'est que les détracteurs de gauche et les détracteurs de droite ne s'entendent pas un jour, par je ne sais quelle équivoque et sous l'œil de l'Église catholique, pour un expédient de dictature censément populaire.

C'est par l'histoire, par la vérité, par la lumière qu'on écartera cette équivoque et ce danger : aussi peut-on dire que les conférences de M. Léopold Lacour sont autant œuvre de civisme qu'œuvre de science et d'éloquence.

A. AULARD.

(Ce volume est le recueil de quatre conférences prononcées par M. Léopold Lacour, la première sous la présidence de M. Aulard, professeur à la Sorbonne, — la deuxième sous la présidence de M. Ernest-Charles, directeur du Censeur politique et littéraire, — la troisième sous la présidence de M. Louis Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, — la quatrième sous la présidence de M. Paul Lagarde, avocat à la Cour, vénérable de la Loge Unité Maçonnique.)

DISCOURS DE M. LOUIS HAVET⁽¹⁾

MESDAMES ET MESSIEURS,

La Révolution, en un sens, est une courte période de l'histoire de France, qui commence à la convocation des États généraux et qui finit au crime de Brumaire. En un autre sens, elle est plus qu'une période et plus qu'un fait français; elle intéresse la Terre tout entière, et quoiqu'elle ait commencé,

(1) En publiant ce discours, prononcé avant ma troisième conférence, j'éprouve un regret, celui de ne pouvoir donner aussi les allocutions présidentielles de MM. Aulard, Ernest-Charles et Paul Lagarde.

Les deux premières, improvisées, n'ont malheureusement pas été recueillies par la sténographie. La dernière, écrite — avec un soin charmant — est conservée par la Société à laquelle Paul Lagarde appartenait de toute sa foi, de tout son dévouement aux idées républicaines et socialistes.

Je dis : appartenait, car cet homme de cœur et de talent est mort, il y a quelques mois. Il avait à peine dépassé la trentaine.



il n'y pas de raison pour qu'elle finisse si ce n'est avec le genre humain lui-même.

Il était dans la nature de la Révolution de s'élargir ainsi dans l'espace et dans le temps. Car (M. Léopold Lacour vous l'a fait voir) si ces hommes d'action, dans la pratique, se sont montrés d'un traditionalisme qui, vu de loin, nous déconcerte, — hésitant à se débarrasser de la monarchie, s'ingéniant à inventer un catholicisme inoffensif, invoquant avec candeur l'Être suprême comme les despotes de 1815 devaient invoquer la Sainte Trinité, — il n'en est pas moins vrai qu'ils avaient conçu, en politique, l'idée de l'universel et de l'impérissable. C'est l'ampleur infinie de leur idéal qui a fait leur allégresse aux jours de naïve espérance, ensuite leur énergie farouche.

De leurs volontés particulières, beaucoup, à cause des circonstances, ont avorté provisoirement. Il n'en est pas de même de leur dessein fondamental, qui était d'installer sur le trône du monde la raison pure. Ils l'y ont mise en effet, et elle n'a été délogée ni par les hommes de violence, ni par les hommes de ruse. Aussi les 118 ans qui nous séparent de 1789 n'ont point été si stériles qu'on veut bien le dire. La France a conservé et affermi l'égalité juridique des citoyens ; elle a conquis le suffrage universel, le droit de grève, la liberté de la plume et de la langue, la légalité du divorce motivé, l'instruction obligatoire, la laïcisation de l'État. Hors de France,

n'est-ce pas l'esprit même de la Révolution qui a fait la délivrance de la Grèce et des petits peuples des Balkans, plus directement la création de l'Italie. N'est-ce pas lui qui a éteint l'esclavage noir dans les colonies britanniques, puis dans les nôtres, puis aux États-Unis, puis au Brésil, puis à Cuba? Je cite quelques grands faits qui peuvent se détacher; mais voyagez dans toute l'Europe, vous n'y trouverez pas un coin que la contagion des doctrines françaises n'ait transformé.

J'ai dit que la Révolution ne doit pas finir. Elle a atteint du moins son caractère définitif, qui est d'être non plus française, comme au temps où nous étions des isolés et des initiateurs, — mais humaine, et non plus occasionnelle, mais continue. Elle se poursuit, chez nous et tout autour de nous, sans trêve. C'est encore par le fer et le feu sous les gouvernements d'oppression, mais c'est par la loi partout où les peuples respirent.

Par la Révolution, dans tous les siècles qui viendront et sur tous les points du globe, il faut entendre ce qui a été la visée essentielle de notre Révolution particulière, le règne logique, systématique et conscient de la pensée laïque.

Ainsi définie, et même à ne la considérer qu'en France, la Révolution a devant elle un beau programme immédiat. Il faut qu'elle parachève la ruine politique de la religion, qui usurpe dès qu'elle sort de la conscience. Il faut qu'elle enseigne aux deux sexes, qui l'ignorent également, la dignité du



sexe sacrifié. Il faut qu'elle s'occupe des inégalités sociales non plus dans un esprit de charité, mais dans un esprit de justice. Il faut qu'à tous les enfants qui naîtront d'un couple humain, elle assure une éducation plus que primaire, bienfait sans lequel la liberté reste précaire et l'égalité chimérique.

Le programme serait encore autrement vaste, si nous envisagions non plus la seule patrie de la Révolution, mais l'ensemble de la planète. Ce sera déjà beaucoup que de resserrer, par volonté arrêtée et avec suite, tous les liens qui unissent déjà les peuples, c'est-à-dire de préparer pour l'avenir l'honnêteté internationale, la paix définitive, un jour la fédération.

En défendant la Révolution contre ses détracteurs, M. Léopold Lacour défend l'œuvre de nos pères; il défend aussi celle que nous léguerons à continuer à d'autres. Nul n'a mieux que lui le sentiment de cette solidarité entre notre passé et notre avenir. Je m'arrête; vous allez entendre sa parole éloquente, qui est équitable et vengeresse pour hier, parce qu'elle s'inspire de la préoccupation de demain.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET SES

DÉTRACTEURS D'AUJOURD'HUI

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA RÉVOLUTION POLITIQUE

MESDAMES, MESSIEURS,

La Révolution française n'est pas seulement un grand fait historique, c'est un fait encore vivant, agissant, qui travaille sous nos yeux à préparer un autre grand fait, la révolution sociale, où l'on pourrait penser qu'elle s'achèvera en se dépassant elle-même, s'il ne fallait croire plutôt qu'elle ne s'y épuisera pas, mais y survivra pour préparer une troisième révolution, la révolution libertaire.

En effet, — quoi que prétendent les « libéraux », interprètes bourgeois d'une révolution qui assurément fut bourgeoise, qui fut cependant, aussi, démocratique, et même sociale, en un sens, — la

Révolution française portait en soi, et porte, dans ce qu'on appelle ses principes, les deux révolutions successives, l'une d'égalité économique, l'autre d'autonomie individuelle, qui termineront l'œuvre commencée en 1789.

Je le démontrerai, j'espère, peu à peu.

— Mais, pourrait-on me dire, si telle est votre conviction, pourquoi vous inquiéter de résistances évidemment condamnées, selon vous, par la force des choses, à un échec complet ?

A la vérité, elles ne m'inquiètent pas. Elles m'intéressent. Il y a, dans tout effort sincère, ardent et qui dure, une beauté ; et ce n'est pas la sincérité, l'ardeur, ni la ténacité qui me paraît manquer aux plus intelligents détracteurs de la Révolution française, aujourd'hui. Puis, écouter un adversaire intelligent, surtout lorsqu'il apporte des arguments nouveaux ou renouvelés, c'est un plaisir d'autant plus vif qu'on a le sentiment d'y gagner davantage ; et je crois avoir gagné à réfléchir sur quelques thèses dont je parlerai.

Non pas que ces thèses soient vraiment nouvelles ; les éléments s'en trouvent, pour la plupart, dans Joseph de Maistre, dans Bonald, dans Le Play, dans Renan et dans Taine, dans ceux, enfin, qu'un de leurs disciples appelle « les maîtres de la Contre-révolution au dix-neuvième siècle » ; mais l'école de philosophie sociale, qui se réclame de ces écrivains célèbres, ne me reprochera pas

de la rabaisser en disant qu'elle a eu le mérite de grouper ces éléments, de les ordonner, d'en tirer un système digne d'attention.

Et, d'autre part, ces idées me semblent séduire un assez grand nombre de jeunes esprits : elles se répandent ; elles pénètrent dans l'Université, y dirigent même déjà l'enseignement historique ou philosophique de professeurs de talent ; et il y a là, tout de même, un certain péril.

Entendons-nous : un péril, en ce sens que l'on détourne des voies de l'avenir une élite de jeunes hommes qui auraient pu combattre avec nous et qui, des ressources combinées de leurs divers privilèges de naissance ou d'éducation, vont aggraver la résistance de la bourgeoisie réactionnaire à l'évolution inévitable. Cette bourgeoisie réactionnaire sera fatalement brisée, je le répète ; mais, couvrant ses intérêts d'un système d'idées, capable, aussi bien, de lui faire illusion sur l'injustice de sa cause, elle luttera peut-être avec plus d'énergie qu'elle n'en eût montré sans cela ; et les jours où elle périra seront peut-être, à cause de cela, plus sombres que nous ne l'eussions voulu.

Souhaitons qu'ils ne soient pas aussi tragiques que la Révolution française l'a été à cause des nobles, des prêtres, et de la double guerre, étrangère et civile, provoquée par les émigrés et par l'insurrection de l'Église réfractaire.

Car je ne souhaite nullement, ai-je besoin de le dire ? qu'on revoie chez nous la guerre civile.

Malheureux qui la souhaite, ou qui, seulement, en accepterait d'un cœur léger l'éventualité sinistre ! Il n'est pas nécessaire, *a priori*, qu'il y ait du sang sur les routes par où l'humanité doit passer, — qu'elle doit se frayer plutôt.

Recourir à des moyens de barbarie, au nom d'un idéal de justice, par conséquent de civilisation, c'est même assez tristement contradictoire ! Et je ne parle point des pertes irréparables pour tous qu'a toujours entraînées la guerre civile, souvent plus désastreuse qu'une guerre étrangère pour ces richesses communes à tous, en effet, ou qui peuvent le devenir : les richesses d'art.

Enfin, si nous sommes les ennemis de la guerre, soyons-le de toute guerre.

Mais, je le sais, il est plus facile de maudire la violence que de lui signifier son congé à jamais. Elle n'est pas au bout de son rôle dans le monde, et n'y sera pas de longtemps. Reconnaissons, d'ailleurs, avec tous les historiens républicains de la Révolution française, que la violence populaire y a été plusieurs fois utile : car, ce n'est pas l'action parlementaire, mais l'action populaire, qui d'abord, le 14 juillet 1789, frappa d'épouvante les organisateurs du coup d'État projeté par la Cour ; c'est elle, ensuite, qui rendit impossible tout projet de ce genre, en ramenant le roi de Versailles à Paris (6 octobre) ; elle, enfin, qui trois ans plus tard fit la Révolution démocratique, puis républicaine. N'est-ce pas le 10 août 1792, après la prise des

Tuileries par les Parisiens, que l'Assemblée législative établit le suffrage universel ? Et le premier acte décisif de la Convention ne fut-il pas d'abolir la Royauté et de proclamer la République (21 et 22 septembre) ? Or, s'il y eut, pendant la Révolution, une journée sanglante, ce fut celle du 10 août, avec ses cinq mille victimes.

Quant au 2 juin 1793, où une nouvelle insurrection amena la chute de la Gironde, il faut, il me semble, y applaudir aussi. La Gironde a été célébrée par un grand poète, et quantité de belles âmes s'attendrissent encore sur ses malheurs ; Michelet et Quinet, chacun à sa manière, l'ont pleurée ; c'est bien ; mais il faut l'avouer : ce parti d'orateurs et non pas d'hommes d'action, ce parti de « dangereux discoureurs », — n'a pas craint d'écrire Auguste Comte, l'accusant d'avoir voulu *décomposer* la France « en républiques partielles, au temps même où la plus redoutable agression extérieure exigeait nécessairement la plus intense concentration intérieure » — ; ce parti, qui n'était peut-être pas fédéraliste, mais qui passait pour l'être (en dépit de ses protestations), parce que, ayant perdu sa popularité parisienne, il rêvait d'opposer à la suprématie politique de Paris une sorte de ligue ou de fédération départementale ; ce parti, à qui l'on a, du reste, composé une légende imméritée de clémence, était devenu, au printemps de 1793, par ses luttes avec la Montagne comme avec la Commune, une cause d'affai-

blissement national, un danger (je reprends le mot d'Auguste Comte) ; et, malgré tout, la journée du 2 juin fut donc bonne, qui, — violemment, sans doute, j'entends par une pression matérielle exercée sur la Convention, — rétablit, en face de l'ennemi du dehors, l'unité gouvernementale indispensable.

Je n'ai rien dit des massacres de septembre, parce que la population parisienne y demeura étrangère, si elle eut le tort d'y assister passive. Ces massacres furent l'œuvre de trois ou quatre cents fanatiques, tout au plus ; mais la garde nationale, convoquée par Santerre, refusa d'intervenir. Pourquoi ? Représentez-vous les circonstances : c'est l'invasion, Longwy a capitulé le 23 août, et l'on vient d'apprendre que Verdun est investi : or, Verdun pris, c'était Paris menacé ; Paris que le manifeste du duc de Brunswick (fin juillet) avait osé vouer à une « subversion totale » si le château des Tuileries n'était pas respecté ! Allait-on se lever pour défendre des prisonniers royalistes en qui l'on voyait des complices de Brunswick ? Ainsi s'expliquent trop bien ces horribles journées de septembre, prélude anarchique de la Terreur, laquelle naquit aussi, un an plus tard, de circonstances extraordinaires, et ne doit pas se juger, au moins dans ses commencements, comme un système de politique délirante, mais comme une suite fatale de mesures nécessaires à la défense de la patrie nouvelle.

Oui, la Terreur, dans ses commencements, apparaît avec un caractère de fatalité qu'aucune subtilité critique ne saurait lui ravir pour en faire quelque chose de monstrueusement absurde ; et, certainement, elle fut utile.

C'est plus tard, lorsqu'elle devint un instrument de règne aux mains de Robespierre, qu'elle mérite la flétrissure de l'histoire. Et rappelons-nous, à ce propos, qu'aucun historien notable de la Révolution ne la lui a ménagée. Bien avant Taine, qui n'est pas, à vrai dire, un historien, mais un pamphlétaire ivre de haine et de peur, un rhéteur halluciné, furieux, goûtant une sorte de volupté pathologique à ramasser, tailler et sertir tout ce qu'il peut rencontrer d'anecdotes macabres ; bien avant ce prétendu philosophe des *Origines de la France contemporaine*, qui, ayant ces origines en horreur, n'entreprit son travail de recherches que dans l'intention bien arrêtée de faire servir les textes à l'expression développée de son aversion (1) ; un Michelet,

(1) Cette aversion, Taine ne l'avait pas toujours eue ; et, de ses trois volumes contre la Révolution française, il est curieux de rapprocher l'apologie qu'il faisait d'elle contre Carlyle dans son *Histoire de la littérature anglaise*.

Carlyle, disait Taine, « la juge aussi injustement qu'il juge Voltaire, et pour les mêmes raisons. Il n'entend pas mieux notre manière d'agir que notre manière de penser. Il y cherche le sentiment puritain et, comme il ne l'y trouve pas, il nous condamne. L'idée du devoir, l'esprit religieux, le gouvernement de soi-même, l'autorité de la conscience austère, peuvent seuls, à son gré, réformer une société gâtée, et rien de tout cela ne se rencontrait dans la société fran-



un Quinet, un Louis Blanc, historiens romantiques, je le veux, mais non pas plus que Taine à sa manière, avaient porté sur la Terreur des jugements sans complaisance.

çaise. La philosophie qui a conduit la Révolution était simplement destructive, proclamant pour tout évangile « que les mensonges sociaux doivent tomber, et que, dans les matières spirituelles suprasensibles, il n'y a rien de croyable ». La théorie des Droits de l'homme, empruntée à Rousseau, n'était « qu'un jeu logique, une pédanterie à peu près aussi opportune qu'une théorie des verbes irréguliers ». Les mœurs en vogue étaient l'épicurisme de Faublas. La morale en vogue était la promesse du bonheur universel. Incrédulité, bavardage creux, sensualité, voilà les ressorts de cette réforme. On déchaîna les instincts, et l'on renversa les barrières. On remplaça l'autorité corrompue par l'anarchie effrénée. A quoi pouvait aboutir une Jacquerie de paysans abrutis, lâchés par des raisonneurs athées ? « La destruction accomplie, restèrent les cinq sens inassouvis, et le sixième sens insatiable, la vanité ; toute la nature démoniaque de l'homme apparut, et, avec elle, le cannibalisme. » — Ajoutez le bien à côté du mal, et marquez les vertus à côté des vices ! Ces sceptiques croyaient à la vérité prouvée, et ne voulaient qu'elle pour maîtresse. Ces logiciens ne fondaient la société que sur la justice et risquaient leur vie plutôt que de renoncer à un théorème établi. Ces épicuriens embrassaient dans leurs sympathies l'humanité tout entière. Ces furieux, ces ouvriers, ces Jacques sans pain, sans habits, se battaient à la frontière pour des intérêts humanitaires et des principes abstraits. La générosité et l'enthousiasme ont abondé ici comme chez vous ; reconnaissez-les sous une forme qui n'est point la vôtre. Ils sont dévoués à la vérité abstraite, comme vos puritains à la vérité divine ; ils ont suivi la philosophie, comme vos puritains la religion ; ils ont eu pour but le salut universel, comme vos puritains le salut personnel. Ils ont combattu le mal dans la société comme vos puritains dans l'âme. Ils ont été généreux, comme vos puritains vertueux. Ils ont eu comme eux un héroïsme, mais sympathique, sociable, prompt à la propagande, et qui a réformé l'Europe, pendant que le vôtre ne servait qu'à vous. » (V^e vol., pp. 319-322.)

Sur huit cents pages environ consacrées par Edgar Quinet à la Révolution, j'en vois près de cent consacrées à une espèce de physiologie de la Terreur ; et cette physiologie est une condamnation aussi pénétrante que sévère. « Il n'y a de nouveau, s'écrie-t-il, que la liberté et l'humanité. Dans chacune des barbaries de 1793, c'est le moyen âge qui reparait... (1) » Et Louis Blanc, le jacobin socialiste Louis Blanc, écoutons-le : « Non seulement, il est faux que la Terreur ait sauvé la France, mais on peut affirmer qu'elle éreinta la Révolution. Si l'on en doute, qu'on fasse le compte des républicains que tua la République, depuis Vergniaud jusqu'à Camille Desmoulin, depuis Camille Desmoulin jusqu'à Danton, depuis Danton jusqu'à Robespierre... L'affreuse loi des suspects étendit sur la France une nuit que le soupçon ne tarda pas à peupler de fantômes. Dans cette nuit sanglante, où l'on ne distinguait les visages qu'à la lueur des éclairs, la Révolution frappa indistinctement amis et ennemis, les premiers surtout, parce qu'ils se trouvaient plus près d'elle... » Et, non moins amèrement, il accusait la Terreur d'avoir « fait perdre en partie au monde le sens de la Révolution » : car, disait-il, « l'horreur des moyens employés cacha aux intelligences myopes ce que le but avait de sublime ; beaucoup d'hommes, après avoir fixé les yeux sur

(1) *La Révolution*, t. XVII, ch. 14.

la place des exécutions, devinrent incapables d'apercevoir autre chose... » (1).

Hélas ! oui, et l'on pourrait dire que ce fut précisément l'aventure de Taine, s'il n'avait encore été plus désireux de fixer les regards du public sur ces atrocités (et sur d'autres) que fasciné lui-même, — et pourtant il le fut, je n'ai pas exagéré tout à l'heure, jusqu'à substituer à la peinture vraie et au jugement exact des choses ce que j'appellerais volontiers des cinématographes écrits de cauchemars !

Rien d'étonnant, par suite, si l'on ne trouve presque jamais, dans sa prétendue histoire de la Révolution, l'explication des événements. Ce visionnaire douloureux — enragé de style, au surplus, et visant toujours à « l'effet » — semble atteint de cécité causale : on dirait que les événements se présentent à lui isolés, détachés de leurs causes, non seulement indirectes, mais immédiates ; si bien que, chez lui, on ne les comprend plus, ce qui ajoute, d'ailleurs, à « l'effet » artistique et n'a peut-être pas médiocrement contribué au succès des volumes. Est-ce que nos snobs et snobinettes ont besoin de comprendre ? Leurs nerfs vibrent, et dans le sens de leurs antipathies ou sympathies préconçues : *all right* !

Et voilà le véritable père des détracteurs actuels de la Révolution française. C'est après

(1) *Histoire de la Révolution française. — Conclusion historique.*

l'avoir lu qu'ils sont allés chercher Joseph de Maistre et Bonald. Ils l'avoueraient, je pense, ou, plutôt, ils l'avouent si je puis leur prêter, à tous, le sentiment exprimé par l'un d'eux, M. Dimier, dans les termes que voici :

Sans Taine, les enseignements de Bonald et de Maistre n'eussent point rappelé l'opinion, repris leur premier rang dans une vulgarisation de la contre-révolution. La doctrine contre-révolutionnaire est aussi ancienne que la Révolution ; le mouvement contre-révolutionnaire dans les intelligences françaises date de 1876, que parut le premier volume de *l'Histoire de la Révolution* de Taine... Tout ce qui pensait en France comprit que le procès de la Révolution commençait. Les amis de celle-ci s'en plainquirent avec une amertume où se peint toute l'importance du fait. Les ennemis furent surpris, puis enchantés (1).

M. Dimier ajoute que « tous les efforts tentés pour empêcher l'examen de se poursuivre ont échoué » ; que « l'appareil du pouvoir remis au gouvernement le plus révolutionnaire qu'on ait vu depuis quatre-vingt-neuf, ne put arrêter ce courant » ; et que, même, « la discipline, plus étroite que jamais, imposée par la religion de Dreyfus n'aboutit qu'à le mieux canaliser ».

Allons, tant mieux !

Mais j'espère que cela suffit pour indiquer déjà le tour d'esprit de ces messieurs de *l'Action Française*, — car, j'avais oublié de vous le dire,

(1) *Les Maîtres de la Contre-Révolution* pp. 188-189.



ils ont fondé sous ce titre une association — laquelle, disons-le tout de suite, dispose de deux organes de propagande : un Institut et une revue.

M. Bourget et le comte de Lur-Saluces furent les parrains de l'Institut ; M. Henri Vaugeois en est le directeur, et M. Charles Maurras, auteur du *Nationalisme intégral*, en est la gloire.

M. Jules Lemaître, un jour, leur a fait le plaisir de « reconnaître que le principe démocratique et le système électif ont eu contre eux les plus fortes têtes du siècle dernier... », ce qui semble avoir réjoui particulièrement M. Dimier : car, raillant notre Panthéon, notre pauvre Panthéon, avec son Hugo, son Michelet, son Quinet, son Louis Blanc, son Littré (il aurait pu ajouter son Lamartine, son George Sand, et nous laisser des parties de Renan et d'assez gros morceaux de Sainte-Beuve), M. Dimier, qui, par là même s'accorde un sérieux satisfecit, prononce : « Tout ce qui pense, autant qu'il pense, dans l'exacte mesure où il pense, est avec nous contre la Révolution (1). »

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

Mais, quand bien même, effectivement, l'idée aristocratique et monarchique compterait au dix-neuvième siècle de plus grands « maîtres » que

(1) *Les Maîtres de la Contre-Révolution*, p. 30.

les nôtres, serait-ce une preuve de sa supériorité sur nos conceptions politiques et sociales ?

Nous pourrions répondre à l'*Action Française* ce que Victor Hugo répondait aux classiques : « Des raisons » valent mieux que « des autorités », « des armes que des armoiries » (1).

Autrement dit, cette bataille à coups de gloires littéraires ou philosophiques me paraît frivole.

Puis, voyez-vous Renan, par exemple, — puisque l'*Action Française* le met au nombre de ses grands hommes, — capable de s'entendre longtemps avec Joseph de Maistre ou Bonald ? Et lui-même, sur la Révolution en particulier, n'a-t-il pas chanté plus d'un air ?

Où est sa pensée définitive ? Nos « contre-révolutionnaires » veulent la trouver dans un livre paru en 1872 : *la Réforme intellectuelle et morale*. Il y déclare : « Corrigeons-nous de la démocratie. Rétablissons la royauté. » Mais c'est que la Commune l'avait rejeté à droite ; soutiendra-t-on qu'il y soit resté ? Ce serait difficile. En 1883, il publiait ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, et j'y lis à propos de la Révolution : — J'ai pour elle « un goût invincible... Depuis que je vois l'espèce de rage avec laquelle des écrivains étrangers cherchent à prouver que la Révolution française n'a été que honte, folie, et qu'elle constitue un fait sans importance dans l'histoire du monde, je commence à croire que c'est peut-être ce que

(1) Préface de *Cromwell*.

nous avons fait de mieux, puisqu'on en est si jaloux ». Enfin, il est permis, je crois, d'attacher quelque prix à l'enthousiasme révolutionnaire du Renan de *l'Avenir de la science* ; car cet ouvrage écrit en 1848 et 1849, c'est en 1890 qu'il le publia. Sans doute, il lui semblait que la politique de la Révolution (comme la philosophie du dix-huitième siècle) avait eu les défauts de ses vertus : « l'innocence du naïf, la tendance à déclarer absurde ce dont on ne voit point la raison immédiate » ; mais « ce qu'il importe de constater, disait-il, c'est cette incomparable audace, cette merveilleuse et hardie tentative de réformer le monde conformément à la raison... ». Et il allait, dans une note à la fin du volume, jusqu'à prophétiser : « Le lieu où l'humanité s'est proclamée, le Jeu de Paume, sera un jour un temple ; on y viendra comme à Jérusalem, quand l'éloignement aura sanctifié et caractérisé les faits particuliers en symboles des faits généraux. Le Golgotha ne devint sacré que deux ou trois siècles après Jésus. »

Michelet, Quinet, Victor Hugo ont-ils été plus lyriques ?

J'en conviens, d'ailleurs, très volontiers : on ne retrouverait cette fougue d'admiration pour 1789 dans aucun autre ouvrage de Renan. J'irai plus loin : il y a, dans ces pages de *l'Avenir de la science*, une phrase à laquelle mon amour même de la Révolution refuserait de souscrire, une

phrase, comment dirai-je ? qui eût fait un peu trop la joie de M. Homais. Celle-ci : « Un jour » toute la période antérieure à la Révolution « ne comptera dans l'histoire de l'humanité, et dans celle de notre nation en particulier, que comme une curieuse préface, à peu près ce qu'est à l'Histoire de France ce chapitre dont on la fait d'ordinaire précéder sur l'histoire des Gaules ».

D'abord, ce chapitre sur les Gaules est très intéressant par lui-même, et l'on ne peut, si l'on a quelque curiosité historique, que le trouver trop court ; puis il est archi-faux que le seul point de vue d'où l'on ait à considérer l'histoire de France, depuis Clovis jusqu'à l'ouverture des États généraux en mai 1789, soit celui de la Révolution.

Tant de siècles remplis d'événements si divers, une histoire si riche à tous égards, le monde féodal, les croisades, les communes, la Renaissance et la Réforme, que sais-je ? tout cela se suffit à soi-même, et doit nous suffire pour nous attacher, pour émouvoir toutes nos facultés d'émotion et de pensée. Supposez (c'est invraisemblable, mais n'importe !) qu'une catastrophe, au dix-septième siècle, par exemple, ou au dix-huitième, eût fait disparaître la France du nombre des nations, est-ce que l'histoire de France devrait être pour cela rayée du nombre des histoires ? Ou ne devrait-on lui accorder, la Révolution ne s'étant pas produite, qu'une attention brève et comme dédaigneuse ?

Prenons-y garde : ce serait arriver, par fanatisme révolutionnaire, à trahir la leçon de *fraternité* incluse aux principes de la Révolution elle-même ; car la fraternité, ce n'est pas seulement l'amour de l'humanité présente, avec le rêve d'une humanité meilleure et plus heureuse, dans une société plus juste ; c'est aussi d'aimer tout le douloureux passé humain, oui, tout l'effort de l'homme à travers les siècles vers la justice, la lumière, la beauté.

Aujourd'hui, surtout, que les sciences historiques, dont le développement et la multiplication ne seront pas le moindre honneur du dix-neuvième siècle, ont prodigieusement accru nos facultés de sympathie dans le temps et dans l'espace, en élargissant et approfondissant, d'un travail sans arrêt, les plans successifs et de plus en plus nombreux de la scène indéfinie où se joue, depuis quand déjà ? la tragédie humaine ; une fanatique étroitesse de vision a quelque chose de tout à fait pénible.

Pourtant, il y a du vrai dans la phrase de Renan : ou, plutôt, il y avait du vrai dans la pensée qui lui dicta cette phrase — et cette autre : « La vraie histoire de France commence à 89 ; tout ce qui précède est la lente préparation de 89... » Il y a ceci, que la Révolution, d'un certain point de vue très important, doit être regardée, non pas comme une immense rupture avec le passé, mais, au contraire, comme l'aboutissement, en quelques

années, d'une évolution politique et sociale plusieurs fois séculaire.

Voilà ce que, ordinairement, on ne voit pas très bien, de notre côté; et ce qu'on ne veut pas voir, à droite. Que dis-je? La thèse essentielle de nos plus ou moins jeunes « contre-révolutionnaires » est que la France, en 1789, rompit follement avec toutes ses traditions, sur la foi d'un rationalisme qui prétendait pouvoir construire d'après certaines formules une société parfaite; sur la foi, notamment, du fameux petit livre de Rousseau, *le Contrat social*.

Cette thèse est bien l'idée fondamentale et centrale des volumes de Taine.

Examinant l'œuvre de la première Assemblée révolutionnaire, — l'œuvre si modérée, si transactionnelle, de la Constituante, — il affirme que les Constituants ont obéi à « la raison pure qui a découvert les Droits de l'homme et les conditions du Contrat social »; et il s'écrie :

Appliquez le Contrat social, si bon vous semble, mais ne l'appliquez qu'aux hommes pour lesquels on l'a fabriqué. Ce sont des hommes abstraits qui ne sont d'aucun siècle et d'aucun pays, pures entités écloses sous la baguette métaphysique. En effet, on les a formées en retranchant expressément toutes les différences qui séparent un homme d'un autre, un Français d'un Lapon, un Anglais moderne d'un Breton contemporain de César, et l'on n'a gardé que la portion commune. On a obtenu ainsi un résidu prodigieusement mince, un extrait infiniment écourté de la nature

humaine, c'est-à-dire, suivant la définition du temps, « un être qui a le désir du bonheur et la faculté de raisonner », rien de plus et rien d'autre. On a taillé sur ce patron plusieurs millions d'êtres absolument semblables entre eux, puis, par une seconde simplification aussi énorme que la première, on les a supposés tous indépendants, tous égaux, sans passé, sans parents, sans engagements, sans traditions, sans habitudes, comme autant d'unités arithmétiques, toutes séparables, toutes équivalentes, et l'on a imaginé que, rassemblés pour la première fois, ils traitaient ensemble pour la première fois. De la nature qu'on leur a supposée et de la situation qu'on leur a faite, on n'a pas eu de peine à déduire leurs intérêts, leurs volontés et leur contrat. Mais, de ce que le contrat leur convient, il ne s'ensuit pas qu'il convienne à d'autres. Au contraire, il s'ensuit qu'il ne convient pas à d'autres, et la disconvenance sera extrême si on l'impose à un peuple vivant; car elle aura pour mesure l'immensité de la distance qui sépare une abstraction creuse, un fantôme philosophique, un simulacre vide et sans substance, de l'homme réel et complet (1).

On n'a pas exprimé, depuis, la même idée avec plus de force et de précision. Et je conçois que le lecteur qui ne sait pas bien l'histoire de la Constituante, qui n'a pas son œuvre présente à l'esprit, ni des opinions républicaines assez solides et avérées pour se défier de pareilles affirmations et se promettre de les contrôler, se laisse prendre. Il n'y a là, pourtant, qu'un beau morceau d'éloquence réactionnaire. La Constituante n'a pas, un instant,

(1) *La Révolution*, t. I, pp. 183-184.

voulu appliquer *le Contrat social* aux Français de 1789 : elle était si éloignée de cette intention, qu'elle renia, en fait, sa *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, d'inspiration franchement républicaine et démocratique : car elle n'établit pas et ne voulut pas établir la démocratie, elle ne fit pas et ne voulut pas faire la République (alors même que les circonstances semblaient l'y inviter). Et sa *Déclaration*, dont j'aurai plus d'une fois à parler, la rédigea-t-elle pour le plaisir de formuler des principes à la Jean-Jacques ou à la Montesquieu ? N'avait-elle pas, en août 1789, le devoir politique de la rédiger ? *le devoir*, — je souligne, — étant donné les circonstances, les *réalités* de l'heure comme fatidique où il s'agissait, avant tout, de consacrer *ce fait* que la souveraineté avait passé de la royauté au peuple ? Avec son admirable clarté coutumière, M. Aulard a mis ce point hors de contestation (1). Et, non sans malice peut-être, mais qu'il a eu raison ! il a montré l'Assemblée, encore incertaine, entraînée par des nobles, les jeunes comtes de Montmorency et de Castellane !

Mais Taine n'était pas homme à tenir compte des faits qui auraient pu le gêner. Ne donnant jamais, au reste, — comme je l'ai dit, — le pourquoi ni le comment des événements, ne les rattachant pas aux événements antérieurs ou simultanés qui les expliquent, qui en précisent le caractère,

(1) *Histoire politique de la Révolution française*, pp. 39-40.

cet ennemi de l'esprit de système, qui fut l'esprit de système incarné, cet ennemi de la politique métaphysique, qui juge tout en métaphysicien politique, c'est-à-dire d'après son idéal, à lui, d'organisation sociale, conclut intrépidement sur la timide Constitution bourgeoise de 1791 : « L'anarchie spontanée devient l'anarchie légale. Celle-ci est parfaite; on n'en a pas vu de plus belle depuis le neuvième siècle (1). »

Me voici arrivé, pour aujourd'hui, au cœur de mon sujet.

Contre Taine et ses disciples, j'ai prétendu et prétends que la Révolution — loin d'avoir creusé, entre la France d'avant 1789 et la France d'après, un abîme, où elle aurait précipité tout ce qu'il y avait de sain, de fort, d'utile dans la société, — a aidé la France à se libérer de tout ce qu'il y avait en elle d'inutile, d'usé, de malsain, et à fonder l'ordre de choses vers lequel, trop lentement, mais consciemment, elle se dirigeait.

Bref, il n'y eut pas, comme je l'ai déjà dit, « rupture », mais continuité historique.

Il serait impossible de ne pas le voir, si :

1° Les passions aux prises ne faisaient encore beaucoup de fumée sur le champ de bataille où se heurtèrent, avec une telle fureur, tant d'intérêts et de passions.

Et si, 2° l'œuvre accomplie de 1789 à 1795 n'avait pas été et dû être, — tant par le nombre

(1) *La Révolution*, t. I, p. 279.

des destructions nécessaires que par celui des constructions, et par leur importance, — si prodigieuse, que cela donne, naturellement, un peu le vertige ; qu'on en reçoit, tout d'abord, l'impression ou d'une catastrophe ou d'un miracle.

Catastrophe pour les uns, miracle pour les autres.

Et, à ce propos, une remarque s'impose : les historiens révolutionnaires de la Révolution, Quinet et Michelet notamment, historiens sérieux, mais de sensibilité lyrique, voire mystique, ont fortement contribué à répandre dans le public républicain l'illusion d'un miracle. Tous les deux, surtout Michelet, dont l'action intellectuelle et morale a été si longtemps puissante, à cause de ses dons incomparables d'artiste, ils ont cru et fait croire que la Révolution avait été, en effet, plus qu'un événement énorme par ses principes et par ses conséquences : un avènement ! Le mot est de Michelet, qui le complète ainsi : « L'avènement tardif de la Justice éternelle. »

Cette conception apocalyptique fut celle, aussi, de Lamartine et de Victor Hugo ; le génie grossissant de ce dernier exagéra encore ce qu'il y avait là d'assez absurde, et la Révolution devint, dans *les Misérables*, « un Geste de Dieu ».

Un de nos « contre-révolutionnaires », d'esprit aigu et violent, a eu beau jeu, dans un livre récent, intitulé : *Le Romantisme français*, à rail-ler ce Messianisme.

Cet écrivain, M. Pierre Lasserre, professeur de l'Université, déclare ensuite, il est vrai (pour les besoins de sa cause), que ce Messianisme était juste : car il veut, lui aussi, qu'il y ait dans les principes de la Révolution de « l'infini » ; seulement, avec lui, c'est « un infini de destruction ».

Selon moi, — vous le savez par le début de cette conférence, — ce serait une force, pour longtemps encore inépuisable, de « construction ».

Mais, je reviens à mon objet présent : la Révolution considérée, dans son œuvre politique, comme l'achèvement rapide, prodigieusement rapide, d'une œuvre préparée par des siècles, ou déjà même commencée.

*
* *

Certes, en 1789, il n'y a pas de républicains en France, j'entends qu'il n'y a pas d'hommes qui regardent comme possible et désirable la suppression de la royauté ; de plus, dans le peuple des campagnes, même dans celui des villes, le royalisme a encore de très profondes racines ; et Louis XVI est aimé. Paysans, ouvriers, — et petits bourgeois, — ont à peu près, en lui, la même tendre confiance. Mais, dans la haute société, dans la bourgeoisie riche, dans la bourgeoisie moyenne, il y a (Taine l'a reconnu, et les preuves en sont innombrables) un état d'esprit républicain. Cet état d'esprit date environ du

milieu du siècle ; la littérature, qui s'en est imprégnée, l'a développé, répandu ; les « philosophes », qui ont fini par tout soumettre à la critique, y ont, bien entendu, soumis l'idée de monarchie ; puis, ç'a été la querelle des Parlements et de la couronne ; ç'a été l'influence de l'Amérique, — dont le royaliste Mallet du Pan écrivait plus tard, justement : « L'inoculation américaine » (jointe à d'autres causes) avait « infusé l'esprit de républicanisme dans toutes les classes qui raisonnent » (1). Danton, dira, en 1793, à la Convention : « La République était dans les esprits vingt ans au moins avant sa proclamation. »

Et, si le peuple aime tant Louis XVI, c'est qu'on le dit sensible aux misères du peuple ; et, s'il est attaché à la royauté, c'est qu'elle lui apparaît toujours, malgré Louis XIV et Louis XV, comme la nation personnifiée dans son chef, et non pas comme la tête monstrueuse de l'aristocratie ou comme « le centre des abus », suivant le mot de Taine.

Il suffisait donc que le peuple eût, un jour, la conviction de s'être fait de la royauté une image fausse, pour que son royalisme disparût, ou fût, au moins, cruellement ébranlé. Or, cette conviction, les événements allaient peu à peu, ou, si vous voulez, très vite, la lui imposer : ils allaient même lui montrer dans Louis XVI, non pas seu-

(1) La citation n'est pas absolument textuelle ; mais il n'y a pas un mot qui ne soit de Mallet du Pan.

lement l'ami, le protecteur des privilégiés, mais un roi traître à sa mission la plus certaine, se dérochant (l'expression est de M. Aulard) « à son devoir héréditaire de défenseur de l'indépendance française » (1).

Comment la République n'eût-elle pas été acceptée ? Cette république dont, aussi bien, je le répète, le principe se trouvait contenu dans *la Déclaration des Droits*.

On a dit que, s'il avait eu du génie ou simplement une véritable intelligence, et s'il n'avait pas été le dévot qu'il était, Louis XVI aurait pu diriger la Révolution, ou mieux, la faire à son profit : car, — je vais encore citer M. Aulard, — « avec le système nouveau et le droit populaire, il pouvait être un roi tout aussi roi, » et même plus, « qu'avec le système ancien et le droit divin ». — « L'ancien régime l'annihilait, et, contrarié par les Parlements, par sa cour, par les restes de la féodalité, il n'était qu'un fantôme de roi. Mais quand Turgot lui proposa une réforme générale du royaume, afin de gouverner « comme Dieu même », par des lois, il ne comprit pas. Quand Mirabeau lui conseilla de s'appuyer sur le peuple et la nation, il ne comprit pas. Il ne vit là que des nouveautés inquiétantes... (2) »

Évidemment, il ne comprit rien, et il aurait fallu un autre homme pour se sauver dans cette

(1) *Histoire politique de la Révolution française*, p. 27.

(2) *Ibid.*, p. 115.

tempête en sauvant la royauté. J'oserai me demander, cependant, s'il fut seul coupable de sa chute, je veux dire si la royauté, malgré ce qu'elle avait encore de force apparente, au début de la Révolution, n'était pas à demi condamnée déjà, ayant à peu près rempli son rôle au point de vue national. Assurément, elle ne l'avait pas rempli tout à fait, puisqu'elle n'avait pas achevé l'unité française : en 1789 encore, la France ne semblait exister que par son roi ; elle n'était, en dehors de lui, « qu'une agrégation inconstituée de peuples désunis » (1) ; mais pourquoi donc, si ce n'est que la royauté, profondément fatiguée, atteinte secrètement jusqu'aux tissus vitaux, était désormais peut-être incapable de terminer l'œuvre commencée par elle depuis des siècles ? La Révolution sut l'accomplir en moins de deux ans ! D'un royaume, elle fit réellement une nation. En 1791, l'unité était complète : politique, administrative et morale. Mais c'est là un point où je me propose de revenir et d'insister dans ma quatrième conférence.

Ce que je dois dire ici, c'est que la suppression des provinces, sur laquelle gémissent nos traditionalistes et régionalistes, était indispensable pour la formation définitive de cette patrie dont ils se proclament aussi les adorateurs en *istes*. Et c'est que, d'ailleurs, celles de ces provinces qui n'étaient pas seulement des expressions géo-

(1) *Histoire générale*, publiée sous la direction de Lavisser et Rambaud, t. VIII, chap. 1 (E. Champion).

graphiques, qui avaient ou avaient eu vraiment une physionomie particulière, une vie propre, furent respectées dans leurs limites, lors de la création des départements. Et c'est enfin que cette division départementale ne fut pas subie par une France résignée, mais acceptée avec joie.

Depuis longtemps, les publicistes et les administrateurs les plus compétents réclamaient une meilleure division du royaume : car, avec ses intendances ou généralités, ses gouvernements généraux militaires, ses diocèses, ses bailliages, dont je ne pourrais seulement fixer le nombre exact sans entrer ici dans de trop longs développements, il offrait le spectacle d'un désordre et de chevauchements administratifs qui rendaient nécessaire ce qu'Edgar Quinet a appelé la révolution territoriale.

Quant à la suppression des Parlements, elle était fatale. Les prétentions politiques de ces cours de justice ne pouvaient survivre à l'ancienne monarchie, qu'ils avaient si imprudemment humiliée, affaiblie. Ils s'étaient perdus dans l'opinion, qui les avait soutenus contre le « despotisme » royal, en demandant pour la convocation des États généraux, dont ils étaient jaloux d'avance, les formes archaïques de 1614.

Taine les a ensevelis dans une même phrase funéraire que les provinces et les « corporations d'art, de profession ou de métier ». Je suppose qu'au fond du cœur il ne les regrettait pas beau-

coup ; mais il fallait qu'il pût arriver à ce grand sanglot général : « Il n'y a plus de cadres et il n'y a plus de chefs. Il ne reste que des individus, 26 millions d'atomes égaux et disjoints (1). »

Non, il ne restait pas que des individus ! Il restait les milliers et milliers de groupes qui s'étaient spontanément formés par toute la France après la prise de la Bastille : ces communes du Nord, du Midi, de l'Est, de l'Ouest, du Centre, qui se fédérèrent en 1790 et, d'un si magnifique élan, affirmèrent l'existence d'une France nouvelle, d'une France une, forte, invincible. S'il n'était resté que des individus, l'Europe coalisée eût été victorieuse. Elle fut vaincue par cette organisation municipale, partout vivante, ardente, dont l'histoire bien faite serait la plus pittoresque et la plus instructive histoire de la Révolution.

Selon Taine, il n'y avait que « deux vices fondamentaux » dans l'ancien régime, et, par suite, il n'y avait que deux grandes réformes à faire. — « En premier lieu, dit-il, les privilégiés ayant cessé de rendre les services dont leurs avantages étaient le salaire, leur privilège n'était plus qu'une charge gratuite mise sur une partie de la nation au profit de l'autre : il fallait donc le supprimer. En second lieu, le gouvernement, étant absolu, usait de la chose publique comme de sa chose privée, avec arbitraire et gaspillage : il fallait donc lui imposer un contrôle efficace et régulier. Ren-

(1) *La Révolution*, t. I, p. 278.

dre tous les citoyens égaux devant l'impôt, remettre la bourse des contribuables aux mains de leurs représentants, telle était la double opération qu'il fallait exécuter en 1789, et les privilégiés, comme le roi, s'y prêtaient sans résistance (1). »

Une parenthèse, d'abord. Où Taine avait-il découvert que le haut clergé, la noblesse et le roi, « se prêtaient sans résistance » à la double réforme qui, selon lui, eût suffi ? Dans la déclaration royale du 23 juin 1789, assure-t-il. Mais quoi ! avait-il oublié — ou feignait-il d'ignorer, pour tromper le lecteur, — que cette déclaration, par laquelle Louis XVI, mal conseillé, essaya d'intimider le Tiers, était : 1° un acte d'accusation contre les États généraux, auxquels Louis XVI reprochait de n'avoir encore rien fait (comme si la faute n'en avait pas été toute entière à la cour, à la noblesse, aux prélats) ; et 2° une suite de coups d'autorité royaux, cassant les arrêtés pris par le Tiers le 17 juin (2), prescrivant le maintien des ordres, déterminant les bornes du droit de réforme des États, ne permettant qu'à la noblesse et au clergé de s'occuper de leurs « prérogatives honorifiques » et de traiter les questions relatives aux « propriétés féodales et seigneuriales », prétendant même sauver d'avance presque tout le vieux système féodal, « les dîmes, cens, rentes,

(1) *La Révolution*, t. I, p. 180.

(2) Le 17 juin, le Tiers, las d'attendre les deux autres ordres, s'était constitué en *Assemblée Nationale* et avait pris, en vertu de ce titre, des arrêtés relatifs aux impôts.

droits et devoirs féodaux et seigneuriaux, et généralement tous les droits et prérogatives utiles ou honorifiques attachés aux terres et aux fiefs ou appartenant aux personnes » : car, tout cela était déclaré propriétés immuables !

Était-ce là se prêter sans résistance aux réformes les plus nécessaires ? Mais Taine lui-même, le Taine que nous combattons ici, faisons-le vivre en 1789 ; mettons-le dans la foule des députés du Tiers : il reste avec eux, dans la salle, étonné, immobile, après que Louis XVI leur a ordonné de se retirer ; le roi est parti, et il n'obéit pas, ne peut pas plus obéir qu'aucun autre ; et lorsque Mirabeau se dresse et dit : « Qui vous donne des lois impérieuses ? Votre mandataire, lui qui doit les recevoir de vous, de nous, Messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable ; de nous enfin de qui seuls vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous », Taine n'applaudit peut-être pas bruyamment : ce n'est pas, je crois, dans ses habitudes de faire du bruit ; et Mirabeau peut-être le choque et l'effraie avec sa forte voix, ses attitudes dominatrices, ses gestes de tribun ; néanmoins, silencieux, la tête baissée, il approuve ; il ne peut pas ne pas approuver...

Assurément, dans la déclaration, il y avait des concessions, des promesses ; Louis XVI daignait annoncer des économies, une meilleure répartition

de l'impôt. Mais... il terminait sur cette menace : « Si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, *je ferai seul le bien de mes peuples ; seul, je me considérerai comme leur véritable représentant...* »

Fermons la parenthèse. Ou bien imaginons que Taine a dit vrai. Le roi et les privilégiés voulaient ou étaient prêts à accepter les deux réformes dont il écrit : « C'était assez, car par là tous les besoins réels étaient satisfaits... »

Je l'admire ! Du haut de son petit système à lui, il est content pour la France d'alors, sans se demander si cette France, dans ses Cahiers et par les votes de ses représentants, n'avait pas témoigné qu'elle voulait davantage. Or, ce qui importe, ce n'est pas de savoir comment Taine ou un autre historien se représente « les besoins » du royaume en 1789 ; c'est de savoir quels étaient ces besoins et les vœux de la grande majorité des Français. Et nul doute n'est possible. C'était que l'arbitraire royal et ministériel fût supprimé, en matière de finances et en toute matière ! que les États généraux fussent véritablement ce que nous appelons, nous, une Chambre ! que non seulement les impôts fussent consentis par eux, mais que le pouvoir législatif leur appartînt, ou fût, au moins, partagé entre eux et le roi ! Et c'était qu'ils fissent d'abord une Constitution ! Le besoin d'une Constitution était le premier besoin de cette France : les Cahiers le prouvent et le fameux Serment du Jeu de Paume.

On veut aussi la liberté individuelle et l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois.

Ce dernier vœu, très vif (dans la bourgeoisie surtout), est la forme initiale d'un désir qui deviendra une passion, et dans peu : le désir de l'égalité des citoyens entre eux, à tous égards.

La remarque est assez importante : ce n'est pas par le désir de l'égalité, mais par celui de la liberté que l'esprit révolutionnaire se manifesta d'abord. Mais, dans le besoin d'une Constitution, il y avait déjà, enveloppé, le principe que la Constituante formulera, dès septembre 1789, dans ce premier article de la Constitution : « Tous les pouvoirs émanent essentiellement de la nation et ne peuvent émaner que d'elle. »

Aussi bien, le dogme, comme on dit, de la souveraineté nationale avait été professé par plus d'un écrivain. Il est vrai que, sous la plume même d'un Jean-Jacques, d'un Mably, cela se réduisait, en fait, à proposer le gouvernement de la bourgeoisie.

La Constituante établit ce gouvernement, au mépris, je le répète, de sa *Déclaration des Droits*, la nation ne lui apparaissant que sous la figure des classes possédantes. Il y eut jusqu'au 10 août 1792 deux catégories de citoyens : les *citoyens actifs* (plus de quatre millions, d'ailleurs), qui avaient le droit de vote, et les *passifs* (environ trois millions, si je ne me trompe), à qui leur titre de citoyens devait suffire. N'était-ce pas une

assez jolie décoration pour des gens illettrés, grossiers et sans biens ? *Silence aux pauvres !*

Seulement, il ne se pouvait plus qu'ils restassent muets, ou que des voix puissantes ne s'élevassent pour eux. Et il ne se pouvait pas que ces voix, peu à peu, ne fussent les plus fortes. Des principes peuvent être, à la fois, proclamés, acclamés et, en réalité, bafoués ; c'est qu'ils n'ont pas encore avec eux les circonstances. Contre le régime censitaire il allait y avoir une conjuration croissante des circonstances avec le principe.

Aussi, quand je dis voir dans la Révolution l'aboutissement d'une longue évolution politique et sociale, je pense à l'établissement du suffrage universel plus même qu'à la proclamation de la République.

On peut envisager l'hypothèse de la royauté dirigeant la Révolution ; l'hypothèse de la Révolution se développant sous le régime censitaire est incompatible et avec l'idée qu'il faut se faire de l'émotion universelle à cette époque, et non moins, ajouterai-je, avec ce que tout le monde doit savoir du développement historique de la France à partir du moment où la royauté commença de lutter contre les grands et dut s'appuyer, pour cela, sur les petits, sur le peuple.

Cette politique royale d'auto-affranchissement — politique forcément démocratique, et qui, favorisée par le tempérament national, le rendit encore plus égalitaire, — commence au douzième

siècle, avec Louis-le-Gros (1108-1137). Tous nos rois intelligents (pour ne pas dire tous) la poursuivent, jusqu'à l'heure où l'aristocratie n'est plus pour la couronne qu'une parure de plus (dix-septième siècle). Alors, du reste, la monarchie, payant sa victoire, tend à devenir la prisonnière de la classe qu'elle a domestiquée. Involontairement et insensiblement, — tout de même assez vite, — elle s'éloigne de la nation. Celle-ci ne s'en rendra pas compte avant la Révolution, et c'est pourquoi, en 1789, elle est encore si royaliste. Le roi, pour elle, c'est elle-même, dans un homme !

La conclusion s'impose. Du jour où une révolution se produisait, il était fatal que la nation entière, y participant, voulût en bénéficier. D'un mot, il était fatal que cette révolution fût, politiquement, égalitaire.

Je serais heureux de citer ici Auguste Comte : car, s'attaquant à l'utopie des soi-disant sages qui, en 1789, auraient désiré importer chez nous la constitution anglaise, il a démontré à quel point cette prétendue sagesse était folie ; à quel point elle méconnaissait les *traditions* de notre histoire, en même temps que le *tempérament de la race*.

Mais, peut-être, n'ai-je déjà fait que trop de citations. Et puis, un mot résumera tout. Depuis le treizième siècle (la *Grande Charte* est de 1215), l'évolution politique de l'Angleterre avait été aristocratique et parlementaire : tout l'opposé, par

conséquent, de notre évolution nationale, à nous. Notre Révolution, de plus en plus démocratique, fut donc bien française; comme en devenant république, lorsqu'il lui fut prouvé qu'il n'y avait pas d'accord possible entre elle et le roi. La République démocratique, dans cette France de 1792, était l'héritière naturelle de la royauté. — Et, enfin, du point de vue sous lequel j'avais à la considérer aujourd'hui, la Révolution, ç'a été l'œuvre de nos grands rois, l'œuvre égalitaire et unitaire des grands Capétiens, et de Louis XI et d'Henri IV (et de Richelieu), continuée avec une activité prodigieuse, et comme miraculeusement achevée.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA RÉVOLUTION ET L'ÉGLISE

MESDAMES, MESSIEURS,

Ceux de nos contemporains qui s'intitulent « contre-révolutionnaires » et soutiennent que la Révolution fut une immense rupture avec le passé, une catastrophe à la fois monstrueusement tragique et de caractère métaphysique, c'est-à-dire déterminée par une vaste crise de philosophisme suraigu, de rationalisme délirant, soit qu'il détruise ou prétende construire ; ceux-là, sous leurs airs attristés, indignés ou hautains, de réalistes, de positivistes, sont, au vrai, des lyriques, des romantiques de réaction et, dans le sens antiscientifique du mot révolutionnaire, des révolutionnaires à rebours.

Comment, en effet, un cerveau scientifique

admettrait-il qu'il peut y avoir eu, dans la vie d'un peuple, un moment où ce peuple, saisi tout entier ou presque tout entier d'un même vertige, se serait, pour ainsi parler, déraciné de lui-même, et précipité aux abîmes sur la foi de quelques songe-creux, abstraiteurs de quintessences politiques, alchimistes de soi-disant vérités sociales absolues, éternelles ?

Je ne veux pas nier, entendons-nous bien, l'influence d'un Montesquieu, d'un Voltaire, d'un Rousseau, sur la bourgeoisie du dix-huitième siècle ; elle fut profonde ; mais, outre que ces penseurs ne pensaient point de même sur toutes choses, et furent, plutôt, assez loin de penser de même sur bien des choses, — Rousseau n'est-il pas souvent et ne voulut-il pas être l'anti-Voltaire ? — on leur attribue généralement (à gauche comme à droite) une part excessive dans la naissance et le développement de la Révolution.

Cette Révolution, ce n'est pas seulement *l'Esprit des lois*, *l'Encyclopédie* et Voltaire et Rousseau qui la préparent ; surtout, ce ne sont pas ces hommes et ces ouvrages qui la rendirent inévitable et la firent éclater. Ses véritables et nombreuses causes directes sont assez faciles à découvrir ; il suffit, pour les exposer, d'une bonne description de ce qu'on appelle l'ancien régime ; et quant aux causes moins prochaines ou plus lointaines, il suffit, pour les connaître, de ne pas ignorer l'histoire de France.

Quel grand fait historique, aussi bien, a jamais été fortuit ? Ou quelle révolution s'est jamais accomplie à l'appel, en quelque sorte, d'une littérature, et d'après elle ? *Natura non facit saltus*. C'est aussi vrai de la nature humaine et de l'histoire que de la nature proprement dite. Il n'y a pas plus de miracles dans celles-là que dans celle-ci. Le miracle est un mot. Et quelques livres de philosophes ayant suffi pour susciter une révolution comme la Révolution française, ce serait bien réellement un miracle !

Les sociétés se transforment, sortent les unes des autres, par action prolongée ou par réaction.

Et ce qu'on appelle une révolution, c'est une évolution qui tout à coup « s'emballe » et ne peut pas ne pas s'emballer. Des circonstances extraordinaires ont été la cravache et l'éperon sous les coups desquels l'évolution exaspérée, saignante, a pris le mors aux dents ; mais enfin, c'est toujours elle... Et, en particulier, la Révolution française c'est bien l'histoire de France qui tout à coup s'enlève, bondit, et, d'une course prodigieuse, franchit en quelques années l'espace moral, si j'ose dire, de plusieurs siècles.

Dans ma première conférence, je crois l'avoir démontré en me plaçant au point de vue strictement politique. J'essaierai de l'établir aujourd'hui par l'étude, non pas seulement intéressante, mais passionnante, des rapports de l'Église et de cette Révolution.

*
* *

Ce fut, du reste, un grand malheur pour elle d'avoir été si traditionaliste en face de l'Église.

En face de la royauté, aussi, elle le fut trop, d'abord. Jusqu'en 1792, la majorité des Français et de leurs représentants à Paris crurent possible un accord entre le droit populaire et la vieille dynastie du droit divin, dépouillée de ce droit. Ils auraient voulu faire la révolution avec Louis XVI, devenu, de monarque absolu, roi constitutionnel. Or, c'eût été peut-être impossible avec un Louis XVI homme de génie, et du génie le plus souple ; combien l'était-ce avec ce pauvre homme ! Et pourtant, ce qu'il y avait encore de fétichisme ou d'idolâtrie monarchique dans cette France de 1789 se débattit contre l'évidence, jusqu'au jour où le peuple de Paris trancha la question par la force.

Avec l'Église il n'aurait pas fallu se tromper. Il ne faut jamais se tromper avec l'Église. C'est une adversaire terrible, et qui l'était bien plus à la fin du dix-huitième siècle qu'elle ne peut l'être encore maintenant. Une erreur grave, ce pouvait être et ce fut, en effet, la guerre civile. Et la Révolution dut cette erreur surtout à la tradition gallicane de la royauté.

En 1795 seulement, elle fit ce qu'elle aurait dû faire dès 1790 : la séparation de l'Église et de l'État. En 1790, ce qu'elle fit, c'était la pire faute

qui se pût commettre : cette *Constitution civile du clergé*, qui avait pour but de nationaliser l'Église de France, et qui, ainsi, réalisait législativement — à sa manière — le vieux rêve gallican de nos rois, mais qui ne fut pas et ne pouvait pas être acceptée par les catholiques sincères et d'esprit conséquent, — car enfin, il faut choisir : si l'on se dit, si l'on est catholique, on est et l'on doit se dire Romain ; autrement, on peut être chrétien, on n'appartient pas à l'Église telle que les siècles l'ont faite, « Église Catholique, Apostolique et Romaine », dit le catéchisme.

Et, à ce propos, je désire féliciter nos « contre-révolutionnaires » de l'*Action française*.

Taine combattait la Révolution sans se renoncer comme philosophe : l'Église l'applaudissait sans pouvoir se flatter de l'avoir converti : il ne voulut pas même qu'elle l'enterrât ! Son enterrement ne fut pas civil, mais il ne fut que protestant. Or, Taine était né catholique. Ses disciples de l'*Action française* ont eu le courage, ou de s'allier franchement à l'Église, ou, mieux, de s'y rallier pleinement. — M. Dimier salue en elle, « avec amour », l'« ennemie irréductible » de la Révolution ; le *Syllabus*, dit-il, « monument admirable d'une sagesse qui domine les siècles, est l'éclatant témoin de cette résistance » à l'esprit révolutionnaire (1) ; et, dans un livre récent, M. Charles Maurras nous assure qu'il doit à l'anti-Romain

(1) *Les Maîtres de la Contre-Révolution. Introduction.*

Clemenceau — « barbare complet », selon lui, — de s'être « réveillé un matin les mains jointes, les genoux tout à fait ployés devant la vieille et sainte figure maternelle du Catholicisme historique ». — « Ce suppôt de Genève et de Londres continue-t-il, m'a fait sentir clairement que *Je suis Romain* (1) ».

Nullement romaine, assez « philosophe », mais déiste, à la Voltaire, et même sentimentalement chrétienne, à la Rousseau, ou encore et beaucoup trop pénétrée de jansénisme, la majorité des Constituants eut la naïveté de croire que la plus grande partie du clergé s'accommoderait aisément d'être à peu près affranchie de tout lien avec Rome.

Le pape demeurerait dans la loi « le chef visible de l'Église universelle », et tout évêque nouvellement promu devait lui écrire « en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui » ; mais ce n'était plus le pape qui donnerait aux évêques l'institution canonique : ils la demanderaient à l'évêque métropolitain dont ils dépendraient, ou, à son défaut, au plus ancien évêque du ressort. C'était donc soustraire l'épiscopat français à l'autorité spirituelle du Saint-Siège.

Par qui, d'ailleurs, les évêques seraient-ils nommés ? Par le roi, comme ils l'étaient depuis le *Concordat* de 1516, œuvre de Léon X et de Fran-

(1) *Le Dilemme de Marc Sangnier* (1907). Préface.

çois I^{er} ? Non. Par l'Église de France elle-même, comme l'avait édicté la *pragmatic sanction* de Bourges, œuvre déjà si gallicane, pourtant, de Charles VII (1438) ? Non encore, mais par le peuple, — comme aux premiers siècles de l'ère chrétienne, avaient dit et répété les auteurs du projet et ses défenseurs. Oui, les *citoyens actifs*, électeurs des députés, éliraient aussi les évêques et, de plus, les curés.

Voilà, pour me borner aux dispositions essentielles, ce qu'était cette *Constitution civile du clergé*, qui, par surcroît, — et ce surcroît eut des conséquences particulièrement lamentables, — exigeait de tout élu ecclésiastique le serment civique, c'est-à-dire le serment « d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ».

Aucun doute : en prétendant réglementer le culte, la Constituante détruisait le principe même de l'organisation de l'Église, telle du moins que l'avait fixée, au seizième siècle, le concile de Trente pour tous les États catholiques, et d'abord, pour la France, le Concordat de 1516. C'était vraiment une Église nouvelle, une Église organiquement et, par suite, moralement schismatique qu'elle dressait contre Rome.

Le résultat ne se fit pas attendre. Un grand nombre d'évêques ayant protesté, et la Constituante ayant alors (nov. 1790) exigé le serment,

non plus seulement des futurs élus, mais des évêques et curés en charge, les deux tiers des curés le refusèrent et tous les évêques, sauf quatre (dont Talleyrand). L'Église de France se trouvait ainsi coupée en deux et, du même coup, se préparait, s'annonçait la plus cruelle des guerres civiles, la guerre religieuse.

Il va y avoir, désormais, la France des prêtres constitutionnels ou assermentés, ou « jureurs », selon le mot populaire, et la France des insermentés ou réfractaires ; et la Révolution passera peu à peu, pour défendre la loi, de mesures de rigueur déjà bien fâcheuses à une véritable persécution. Elle y sera forcée, j'en conviens ; les circonstances lui en feront même un devoir national ; il n'en est pas moins vrai, comme l'a écrit un excellent et savant républicain, M. Debidour, dans sa remarquable *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, il n'en est pas moins vrai que cette Constitution civile du clergé, « la moitié de la France, ou peut-être plus, n'en voulait pas », et que, pour réparer l'erreur des Constituants, leurs successeurs « durent couvrir la France de ruines et faire couler des flots de sang (1) ».

Les détracteurs de la Révolution ont donc ici la partie belle. Mais ils l'ont en apparence beaucoup plus qu'en réalité.

D'abord la Constituante se laissa égarer par la

(1) P. 93.

sympathie que le bas clergé avait témoignée à la Révolution. Ce bas clergé, si malheureux sous l'ancien régime, avait fait alliance avec le Tiers-État pour sortir de sa misère morale et matérielle.

Rappelons-nous qu'en 1789, l'Église possédant près de 4 milliards de biens et 200 millions de revenus (j'emprunte ces chiffres à Taine) (1), la *portion congrue* d'un curé était seulement de 700 livres, celle d'un vicaire de 350 ! Et nombre de curés n'avaient pas même la *portion congrue*. Cependant, le haut clergé, presque tout entier noble, comme le bas clergé était, lui, tout entier de roture, faisait peser sur cette plèbe sacerdotale le plus lourd de ce qu'il appelait le *don gratuit*, — car l'Église, cette richissime Église, avait su échapper à l'impôt et ne contribuer aux charges publiques que par des versements volontaires, dont le haut clergé fixait le taux pour cinq ans dans ses Assemblées. Lui-même vivait dans un luxe souvent scandaleux. « Voyez, — dit Taine, que ses disciples, j'espère, ne récuseront pas, — voyez le luxe des prélats qui ont un demi-million de rente, la pompe de leurs palais, les équipages de chasse de M. de Dillon, évêque d'Évreux, les confessionnaux garnis de satin de M. de Barral, évêque de Troyes, l'innombrable batterie de cuisine en argent massif de M. de Rohan, évêque de Strasbourg (2). » Aussi les curés, lors des élec-

(1) *L'Ancien régime*, pp. 18-19.

(2) *Ibid.*, p. 97.

tions aux États généraux, ne voulurent-ils choisir pour représentants que des curés ; et de fait, sur trois cents députés du clergé, il y eut deux cent huit curés, — lesquels, dit encore Taine, apportaient avec eux, contre leurs chefs, « la défiance et le mauvais vouloir », grâce à quoi le Tiers put contraindre les deux autres ordres à se réunir à lui en Assemblée nationale (juin 1789).

La Constituante se figura qu'elle serait suivie par ce bas clergé ; qu'il accepterait même avec joie une réforme démocratique et comme évangélique de l'Église ; et elle pouvait d'autant mieux s'y tromper, ou, si vous préférez, elle est d'autant plus excusable de s'y être trompée, qu'elle avait décrété en 1789 (2 novembre) : « *Dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de douze cents livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant.* »

Si, néanmoins, les deux tiers des curés se refusèrent à prêter le serment, c'est : 1° que leur conscience de croyants s'alarma (non à tort, je l'ai dit) ; et 2° que la violente campagne des évêques contre la *Constitution civile* les intimida.

« Ce fut, a justement écrit Michelet, pour défendre leurs monstrueuses fortunes, leurs millions, leurs palais, leurs chevaux et leurs maîtresses, que les prélats imposèrent aux prêtres la loi du martyre. Tel qui voulait garder huit cent

mille livres de rente fit honte au curé de campagne des douze cents francs de traitement qu'il acceptait de l'Assemblée (1). »

Puis, j'y reviens et vais y insister, il y avait pour engager la Constituante dans la voie dangereuse où elle allait, sans le savoir, semer le germe d'une guerre civile, il y avait la tradition gallicane de la royauté. Cette tradition, un instant rompue par François I^{er}, datait du treizième siècle, et de qui ? de saint Louis : car ce parfait chrétien, canonisé moins de trente ans après sa mort, ce roi qui entreprit les deux dernières croisades et qui périt dans la dernière, s'opposa vigoureusement aux prétentions de la papauté, ivre alors d'un rêve, presque réalisé d'ailleurs, de domination universelle. Par sa *pragmatique sanction* de 1268, il déniait au pape le droit d'intervenir dans quantité d'affaires qu'il regardait comme les affaires propres de l'Église de France.

Et si l'on m'objecte que c'est, peut-être, une fable, — l'authenticité de cette *pragmatique* a été contestée, — je n'essaierai pas de résoudre la question, mais je rappellerai ce qui n'est pas niable : — Philippe-le-Bel contre Boniface VIII, et nos premiers États généraux soutenant Philippe contre ce pape qui l'avait déposé et qui disait : « Il y a deux glaives, le spirituel et le temporel. Tous les deux appartiennent à l'Église. L'un est dans la main du pape, l'autre est dans la main

(1) *Histoire de la Révolution française*, liv. III, chap. IX.

des rois ; mais les rois ne peuvent s'en servir que pour l'Église, selon l'ordre et avec la permission du pape... » (15 août 1303) ; — Charles V, prince très pieux, restreignant la juridiction du pape sur l'Église française ; — et cette *pragmatique de Bourges*, que j'ai déjà citée, et qui subordonnait l'autorité du pape à celle des conciles généraux, en même temps qu'elle rendait à l'Église de France le droit d'élire ses évêques et ses abbés ; *pragmatique* abolie par le *Concordat* de 1516, mais dont le rétablissement fut longtemps demandé par le clergé et, à plusieurs reprises, par nos États généraux ; — enfin la lutte de Louis XIV contre Innocent XI et la fameuse *Déclaration* de 1682, rédigée par Bossuet au nom du clergé et selon le désir du roi ; déclaration en quatre articles, disant, premièrement, que les papes n'ont aucune autorité sur les choses temporelles ; deuxièmement, qu'en matière spirituelle, ils ont au-dessus d'eux les conciles universels ; troisièmement, « que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent avoir leur force et vertu, et que les usages de nos pères doivent demeurer inébranlables » ; en dernier lieu, que « dans les questions de foi », les décrets du pape, valables pour toutes les Églises, ne sont cependant pas « irréformables si le consentement de l'Église n'intervient ».

Plus tard, sans doute, Louis XIV se repentit.

En 1693, il fit sa soumission dans une lettre à sa « Béatitude », à sa « Sainteté » Innocent XII. La *Déclaration* de 1682 n'en restait pas moins acquise à l'histoire. Louis XV alla d'ailleurs l'y quérir, ordonna de l'enseigner de nouveau dans les séminaires; et elle n'était que trop vivante dans la pensée des Constituants, lorsqu'ils discutèrent et votèrent la *Constitution civile du clergé*, au lieu de discuter et voter la loi qu'il eût fallu faire, je le répète, loi de liberté réciproque pour l'Église et l'État, la loi de séparation que la *Déclaration des Droits de l'Homme*, aussi bien, semblait commander.

André Chénier avait raison d'écrire (octobre 1791) : « Est-ce en créant un corps de prêtres qui pourront se dire persécutés que l'on espère les rendre peu redoutables?... » On ne sera tranquille que « quand l'Assemblée nationale aura maintenu à chacun liberté entière de suivre et d'inventer telle religion qu'il lui plaira; quand chacun paiera le culte qu'il voudra suivre, et n'en paiera point d'autre... Et si des membres de l'Assemblée nationale disent encore que tout le peuple français n'est pas assez mûr pour cette doctrine, il faut leur répondre : « Cela se peut, mais c'est à vous à nous mûrir par votre conduite, par vos discours et par les lois... (1). » Mais il était déjà trop tard, ou il était encore trop tôt, pour revenir sur ce qu'on avait fait : on eût semblé capituler devant

(1) *Moniteur* du 22 octobre 1791.

le clergé réfractaire. Tel fut, du moins, le sentiment de l'Assemblée législative, qui venait de succéder à la Constituante (1^{er} octobre). Pour le malheur de la Révolution, *alea jacta erat*.

*
* *

La Constituante avait cependant bien débuté à l'égard de l'Église en laïcisant l'État et en abolissant les privilèges du clergé comme ceux de la noblesse. Elle avait même, dès le 11 août 1789, supprimé les dîmes, — ces dîmes si impopulaires et dont le produit annuel pour l'Église était évalué à 70 millions de livres. Et, le 2 novembre suivant, elle avait osé décréter : « Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation. » Sans doute elle ajoutait : « A la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces » ; et, par là, elle s'engageait donc à créer, comme nous dirions, un budget des cultes ; et cela encore nous explique qu'elle n'ait pas fait la séparation. Cette nationalisation des biens de l'Église n'en demeure pas moins, pour l'historien, pour le philosophe social, quelque chose d'énorme. Bien entendu, c'est un point où nos adversaires font rage. Taine, on peut le dire, écume, mais, vous le pensez, en dialecticien toujours habile à *filer* un raisonnement, et en écri-

vain toujours maître de sa langue et de son style.

Après cinq ou six pages sur les ordres monastiques, — je parlerai tout à l'heure de ces ordres et de leur suppression par la Constituante et la Législative, — voici la page à la fois subtile, furieuse, et forte en apparence, que nous devons lire avec soin :

En tout cas, si l'État les exproprie, eux et les autres corps ecclésiastiques, ce n'est pas lui qui peut revendiquer leur dépouille. Il n'est pas leur héritier, et leurs immeubles, leur mobilier, leurs rentes ont, par nature, sinon un propriétaire désigné, du moins un emploi obligé. Accumulé depuis quatorze siècles, ce trésor n'a été formé, accru, conservé qu'en vue d'un objet. Les millions d'âmes généreuses, repentantes ou dévouées, qui l'ont donné ou administré, avaient toutes une intention précise. C'est une œuvre d'éducation, de bienfaisance, de religion, et non une autre œuvre qu'elles voulaient faire. Il n'est pas permis de frustrer leur volonté légitime. Les morts ont des droits dans la société, comme les vivants; car, cette société dont jouissent les vivants, ce sont les morts qui l'ont faite, et nous ne recevons leur héritage qu'à condition d'exécuter leur testament. — Sans doute, quand ce testament est très ancien, il faut l'interpréter largement, suppléer à ses prévisions trop courtes, tenir compte des circonstances nouvelles... Une fondation ne se perpétue qu'en se transformant. — Mais si, dans l'institution primitive, plusieurs clauses accessoires et particulières deviennent forcément caduques, il est une intention générale et principale qui, manifestement, reste impérative et permanente, celle de pourvoir un service distinct, charité, culte, instruction. Changez, si cela est nécessaire, les administrateurs et la répartition du bien

légué, mais n'en détournez rien pour des services d'une espèce étrangère; il n'est affecté qu'à celui-là ou à d'autres très semblables. Les quatre milliards de fonds, les deux cents millions de revenus ecclésiastiques en sont la dotation expresse et spéciale. Ils ne sont pas un tas d'or abandonné sur la grande route, et que le fisc puisse attribuer aux riverains. Sur ce tas d'or sont des titres authentiques, qui, en constatant sa provenance, fixent sa destination, et votre affaire est de veiller pour qu'il soit remis à son adresse (1).

Certes, oui, un lecteur mal informé peut applaudir à ce raisonnement. Mais l'art de Taine, en ce brillant et long couplet littéraire, a été, comme en maints autres endroits, de simplifier extraordinairement la question et, ce faisant, de remplacer par une métaphore éclatante ou par de pathétiques trémolos la vérité des faits.

Le trémolo, c'est le passage sur la volonté des morts (passage qui n'a peut-être pas été inutile à M. Maurice Barrès, lorsque, au sortir du culte du moi, il se tourna vers la terre et les morts, selon son expression). Mirabeau y avait répondu par avance, dans son grand discours du 30 octobre, comme il suit : « Aucun ouvrage des hommes n'est fait pour l'immortalité... Si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu, pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants. » Et, à son tour, moins magnifiquement, avec une remar-

(1) *La Révolution*, t. I, pp. 218-219.

quable vigueur, pourtant, Mme de Staël a écrit, à propos de cette même loi du 2 novembre 1789 : « Quel moyen a l'homme d'imprimer l'éternité à ses résolutions ? Peut-on aller chercher dans la nuit des temps les titres qui n'existent plus pour les opposer à la raison vivante (1) ? »

La métaphore, c'est le « tas d'or » sur lequel se trouvaient, affirme l'impérieux sophiste contre-révolutionnaire, des titres authentiques. Rien n'était moins authentique, au contraire, que certains, que beaucoup de ces titres. Pendant des siècles, les moines avaient fabriqué de fausses chartes, de fausses donations, comme de faux documents historiques, a justement rappelé M. Debidour (2). Et, pour les dons authentiques, combien étaient le fruit des plus coupables manœuvres : intimidations, violences, captations de testaments !

Pendant des siècles, ce fut pour l'Église péché mignon, ou plutôt œuvre pie, que « d'exploiter les terreurs du Jugement dernier par l'extorsion de legs ». Je cite ici l'admirable historien américain de l'*Inquisition au moyen âge*, Henri-Charles Lea, qui ajoute : « On sait qu'une grande partie des biens de l'Église ont été amassés de cette façon (3). »

Une autre partie provenait de la persécution.

(1) *Considérations sur la Révolution française*, deuxième partie, chap. XIII.

(2) *Op. cit.*, p. 51.

(3) L'ouvrage de Lea a été traduit en français par M. Savelomou Reinach.



Souvenons-nous seulement des confiscations pratiquées, au treizième siècle, contre les Albigeois, pendant et après cette affreuse croisade intérieure, entreprise sur l'ordre d'Innocent III et dans laquelle périt une civilisation charmante.

Ajoutez les donations parfois scandaleuses, faites par les rois, depuis Clovis : un Dagobert, par exemple, donnant à une église tout le revenu d'une ville, Charlemagne légalisant l'obligation de la dîme, puis attribuant au clergé la majeure partie des terres conquises sur les Saxons et sur les autres peuples qu'il avait vaincus. (Et cependant il ne s'illusionnait guère sur la valeur morale du clergé, l'homme qui écrivait un jour aux évêques : « Est-ce que celui-là a quitté le monde, qui ne cesse tout le jour d'augmenter ses biens par toute sorte de moyens en promettant le paradis et en menaçant de l'enfer pour persuader aux simples de se dépouiller de leurs biens et d'en priver leurs héritiers légitimes, lesquels sont ensuite réduits à vivre de brigandages ? » et encore : « Les pauvres élèvent la voix contre ceux qui les dépouillent de leurs propriétés ; ils crient contre les évêques, les abbés et leurs avoués... »)

Ces donations royales — les plus considérables de toutes celles qui avaient abouti à donner au clergé le quart du royaume — avaient, du reste, été faites (au moins pour la plupart) non pas, vraiment, afin d'enrichir l'Eglise, mais : 1° pour le culte, et 2° pour qu'elle suppléât le roi, c'est-à-

dire l'État, dans l'accomplissement de certains devoirs.

En réalité, — et si nous mettons le culte à part, — c'était aux malades, aux pauvres, et pour instruire le peuple, que la royauté avait fait ces cadeaux : elle avait chargé l'Église de services publics qu'elle ne pouvait pas ou ne croyait pas pouvoir remplir elle-même, du moins aussi facilement ou aussi bien que cette Église ; et, en définitive, elle l'avait munie des ressources nécessaires pour que celle-ci lui fût comme un ministre permanent de l'assistance et de l'instruction publiques. Mais ces ressources ne constituaient donc pas une véritable propriété, — ce que Taine reconnaît, d'ailleurs, — et le jour où la nation, se substituant au roi, entendrait exercer les ministères jusqu'alors abandonnés à l'Église, elle aurait le droit de lui reprendre, en même temps, les capitaux en biens-fonds qu'elle lui avait, pour ainsi dire, confiés sous conditions précises, par l'intermédiaire de la royauté, son chef, mais, avant tout, son représentant.

Et, de fait, les richesses du clergé n'avaient-elles pas été, peu à peu, détournées de leurs destinations légitimes ? Michelet n'eut pas tort de s'écrier : « Ce qui témoigne en 89 contre l'Église d'une manière accablante, c'est l'état d'abandon complet où elle a laissé le peuple. Elle seule, depuis deux mille ans, a eu charge de l'instruire ; voilà comme elle l'a fait... »

Oui, cette « tourbe grossière », ce peuple « rude et sauvage », c'est son œuvre...

« Sortez du temple, poursuit trop lyriquement peut-être, mais justement, en somme, le grand historien évocateur. Vous y étiez pour le peuple, pour lui donner la lumière. Sortez, votre lampe est éteinte. Ceux qui bâtirent ces églises et vous les prêtèrent, vous les redemandent. Qui furent-ils? La France d'alors; rendez-les à la France d'aujourd'hui (1)... »

Taine a plaidé de son mieux pour les maisons d'éducation ecclésiastiques, surtout pour les communautés féminines; mais a-t-il prouvé que l'enseignement distribué aux enfants du peuple dans ces écoles — souvent gratuites, dit-il, — eût une valeur quelconque?

Il n'a même pas songé à ce côté de la question. Et, d'autre part, s'il est vrai que les hôpitaux fussent pleins de religieuses, il oublie ou feint d'oublier ce qu'étaient ces hôpitaux avec leurs lits *omnibus* et leurs salles à tout usage. Et ce qu'il n'a pu dissimuler — du moins dans son volume sur *l'Ancien régime*, — c'est l'insolente fortune des ordres monastiques au milieu de la misère publique.

Mais je ne veux pas m'attarder à la réfutation trop facile d'une métaphore.

Le jour (6 août 1789) où le futur girondin Buzot prononça dans l'Assemblée constituante: « Je soutiens que les biens ecclésiastiques appartiennent

(1) *Op. cit.*, liv. II, ch. 5.

ment à la nation », il eut le mérite d'exprimer le premier la pensée, encore timide peut-être et comme obscure, du Tiers-État; pensée que les circonstances allaient enhardir si rapidement et développer dans la conscience de ceux qui voteront, le 2 novembre, le décret que j'ai cité.

Quelles circonstances ? La situation financière, l'approche de la banqueroute. A en croire Taine, « la détresse du trésor », fut le moindre souci de l'Assemblée. C'est là une de ces erreurs à moitié volontaires qui abondent dans le gigantesque pamphlet de cet ancien ami de la Révolution, converti par la peur après la Commune. Car, certainement, il savait que la motion de nationaliser les biens du clergé fut faite en ces termes par Talleyrand (le 10 octobre) : « L'État depuis longtemps est aux prises avec les plus grands besoins ; il faut donc de grands moyens pour y subvenir. Les moyens ordinaires sont épuisés ; le peuple est pressuré de toutes parts, la plus légère charge lui serait, à juste titre, insupportable... Des ressources extraordinaires viennent d'être tentées ; mais elles sont principalement destinées aux besoins extraordinaires de cette année, et il en faut pour l'avenir, il en faut pour l'entier rétablissement de l'ordre. Il en est une immense et décisive, et qui, dans mon opinion, peut s'allier avec un respect sévère pour les propriétés : cette ressource me paraît être tout entière dans les biens ecclésiastiques... »

Assurément, dans la discussion, la nécessité de combler le déficit sembla passer au second plan, y passa même, car il fallait établir que la nation était la véritable propriétaire des biens d'Église. C'est ce que firent Thouret, Treilhard et Mirabeau ; et je dirai ici, par parenthèse, que plus d'un argument de Mirabeau, touchant le droit de propriété, aurait pu ou pourrait se tourner contre toute espèce de propriété ; qu'il suffirait de pousser à bout ou jusqu'au bout ces arguments pour légitimer, à les supposer exacts, la suppression de la propriété individuelle, si chère à la Révolution.

M. Jaurès, dans son volume sur la Constituante, a fort habilement souligné ce point. Mais je n'ai pas à m'y arrêter aujourd'hui : j'y insisterai dans ma prochaine conférence : *La Révolution et la Question sociale*.

Thouret avait pris grand soin, lui, de mettre la propriété individuelle à l'abri du terrible coup que l'on allait frapper. « Il faut distinguer, disait-il, entre les personnes, les particuliers ou individus réels, et les corps qui, les uns par rapport aux autres, et chacun relativement à l'État, forment des personnes morales et fictives... Les individus existent indépendamment de la loi, et, antérieurement à elle, ont des droits résultant de leur nature et de leurs facultés propres ; droits que la loi n'a pas créés, qu'elle a seulement reconnus, qu'elle protège et qu'elle ne peut pas plus détruire que les individus eux-mêmes. Tel est le droit de

propriété relativement aux particuliers. Les corps au contraire, n'existent que par la loi. Par cette raison, elle a sur tout ce qui les concerne et jusque sur leur existence même, une autorité illimitée... »

Remarquons-le du reste : cette thèse était conforme à l'idée que la royauté avait toujours eue de son droit, relativement à ces mêmes biens d'Église. Là encore, il devait y avoir, dans l'œuvre de la Révolution, non pas méconnaissance du passé, non pas rupture consciente ou inconsciente avec d'utiles ou vénérables traditions, mais épanouissement audacieux et comme miraculeux d'une tradition utile : bref, c'était là encore l'histoire de France qui allait continuer en accélérant son train jusqu'au prodige.

Les rois avaient plus d'une fois songé à prendre les biens du clergé, comme choses appartenant à l'État, et même, à certaines heures critiques, des portions de ces biens furent sécularisées et aliénées au profit de l'État (1). En 1749 (Taine lui-même l'a rappelé) un édit fit défense à l'Église de recevoir aucun immeuble, sans lettres patentes du roi enregistrées au Parlement ; et en 1764, lorsque Louis XV abolit l'ordre des Jésuites, il n'hésita pas à vendre tous leurs biens pour en verser le produit au Trésor.

A la Constituante, un dernier argument, produit par Le Chapelier, acheva la victoire de la gauche. « Vous avez, dit-il, voulu détruire les ordres,

(1) Voir la *Grande Encyclopédie*, t. VI, p. 740.

parce que leur destruction était nécessaire au salut de l'État ; si le clergé conserve ses biens, l'ordre du clergé n'est pas encore détruit... Vous consacrez son indépendance... » Argument que Mme de Staël a fortement présenté à son tour dans ses *Considérations sur la Révolution française*. « Du moment que la constitution de l'État changeait, il n'eût pas été sage de laisser au clergé des richesses qui pouvaient lui servir à regagner l'influence politique dont on voulait le priver... Depuis la destruction des Albigeois par le fer et le feu, depuis les supplices des protestants sous François I^{er}, le massacre de la Saint-Barthélemy, la révocation de l'Édit de Nantes et la guerre des Cévennes, le clergé français a constamment prêché et prêche encore l'intolérance ; la liberté des cultes ne pouvait se concilier avec les opinions des prêtres qui protestent contre elle, si on leur laissait une existence politique, ou si leur grande fortune les mettait en état de reconquérir cette existence qu'ils ne cesseront jamais de regretter. L'Église ne recule pas plus que les émigrés n'avancent ; il faut conformer les institutions à cette certitude (1). »

La question, vous le voyez, était donc un peu plus complexe qu'on ne pourrait l'imaginer d'après Taine. Elle était politique autant que financière ; et politique, non pas dans un sens idéologique, comme Taine encore le prétend, hanté

(1) Deuxième partie, ch. XIII.

qu'il est par le *Contrat social* ainsi que par un fantôme, mais au sens le plus réaliste du mot.

Parlerai-je maintenant de la fameuse création qui fut la conséquence du vote émis dans cette journée si révolutionnaire, et cependant traditionaliste aussi, du 2 novembre 1789. Parlerai-je des assignats ? Si je ne me trompe, ils n'appartiennent pas à mon sujet, qui est, d'ailleurs, assez riche pour s'en passer : il n'est que trop riche ! Les opérations de finance au moyen desquelles s'accomplit la vente des biens nationalisés (ou nationaux), c'est le conférencier de dimanche prochain qui devra s'en occuper ; je lui souhaite bonne chance — et très sincèrement — vous me croyez sans peine. Je ferai toutefois observer aujourd'hui qu'il était impossible de procéder à cette vente des biens énormes de l'Église sans créer un papier-monnaie, car le numéraire de la France ne dépassait guère, alors, deux milliards, moitié seulement, vous le savez, de la valeur de ces biens !

Et j'en aurai fini avec l'œuvre anticléricale de la Constituante et de la Législative, quand j'aurai dit le nécessaire sur la suppression des ordres monastiques (1790 et 1792).

Autant ce fut une folie de vouloir démocratiser l'Église pour la faire absolument gallicane, autant c'était chose facile et, d'avance, populaire que d'ouvrir les couvents pour, ensuite, les fermer. Celles des congrégations masculines et surtout

féminines qui rendaient encore des services, par l'enseignement ou par la charité, n'étaient, certes, pas impopulaires ; mais les autres ? Le moine, ordinairement fainéant, jouisseur, avide et avare, était généralement détesté ; et si le clergé séculier (évêques, curés et vicaires) comprenait environ soixante-dix mille membres, il y avait bien vingt-trois mille moines sur ces terres et dans ces bâtiments de *mainmorte* qu'il importait de rendre à la vie commune, au vivant droit commun. Contre eux, la Révolution pouvait donc « y aller », comme on dit. Elle « y alla » d'abord, le 13 février 1790, par un décret dont voici le premier article :

La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus les vœux monastiques solennels de personnes de l'un ni de l'autre sexe ; déclarons en conséquence que les ordres et congrégations régulières dans lesquels on fait de pareils vœux sont et demeurent supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir.

Ce premier article, il est vrai, était curieusement émoussé par les deux autres : car le second exceptait du décret — provisoirement sans doute — les « maisons chargées de l'éducation publique » et les « établissements de charité » ; il promettait aux religieux qui se défroqueraient « une pension convenable » et permettait à ceux qui voudraient garder le froc de se réunir dans les maisons qu'on leur indiquerait ; et le troisième exceptait

même de cette obligation toutes les religieuses.

C'était donc une loi très modérée ; à peine plus révolutionnaire que certaines mesures prises, peu avant la Révolution, par la royauté. Non seulement, en effet, Louis XV avait chassé les Jésuites, mais, en 1766, le gouvernement avait institué une commission, qui, par une suite d'ordres ou de défenses, était arrivée, en douze ans, à faire disparaître neuf congrégations, en vingt ans, trois cent quatre-vingt-six maisons ; bref, à diminuer d'un tiers le nombre des religieux.

Mais, en août 1792, la lutte à soutenir contre l'Église réfractaire, et des besoins d'argent, accrus ou créés par les nécessités de la défense nationale, amenèrent la Législative à supprimer toutes les congrégations, « même — disait le décret, dans un notable esprit de justice, — même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie ».

Et, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que les congrégations ne furent pas rétablies par le Concordat de 1801-1802. Bonaparte, devenu Napoléon I^{er}, put en autoriser un certain nombre (toutes de femmes) ; et il put tolérer l'existence illégale de quelques congrégations d'hommes ; il n'en est pas moins (vérité historique capitale) que le traité conclu entre la France consulaire et le pape, ce Concordat qui a duré plus d'un siècle, laissait intacts les décrets de suppression de 1790 et 1792.

Que dis-je ? Un décret de l'an XII, — Bona-



parte alors était empereur, — le décret du 3 messidor portait ceci : « Les lois qui s'opposent à l'admission de tout ordre religieux dans lequel on se lie par des vœux perpétuels continueront d'être exécutées dans leur forme et teneur. »

*
* *

A présent, supposez que la France révolutionnaire n'ait pas eu à se défendre contre l'Europe monarchique et féodale ; elle n'aurait pas eu, c'est évident, à se montrer si dure pour les prêtres réfractaires, fauteurs de guerre civile, et, selon toute apparence, elle eût permis aux moines, restés fidèles à leurs vœux, de vivre et de mourir tranquilles dans les derniers monastères où ils s'étaient réunis.

On ne saurait parler de la Révolution, à partir d'un certain moment, sans tenir le plus grand compte de ce fait immense : la guerre. C'est elle qui dévia la Révolution, qui lui fit renier effectivement, par la terreur, ses principes de liberté, d'humanité ; elle seule est responsable de ce que nos tendres adversaires appellent les crimes de 93 et de 94 ; crimes dont un grand nombre ne furent, en réalité, suivant un mot de José Maria de Heredia, que « d'atroces vertus » : oui, d'atroces et nécessaires vertus où la France des *Droits de l'Homme* puisa la force de vaincre, non seulement pour elle, mais pour le monde.

Sans la guerre non plus, d'ailleurs, l'esprit révolutionnaire ne serait pas allé jusqu'à s'attaquer au dogme, jusqu'à tenter, comme il arriva en 1793, de *déchristianiser* la France.

Mirabeau avait dit un jour : « Il faut décatholiser la France. » En novembre 1793, la Commune de Paris, sous l'influence de Chaumette et d'Hébert, conçut l'idée de déchristianiser la patrie nouvelle ; idée qui, aussi bien, germait, çà et là, depuis quelques mois, car, a fait justement observer M. Aulard, « elle naquit dans cette période si critique où la Révolution eut à lutter à la fois contre la Vendée et contre l'Europe ». Idée que le plus éloquent des Girondins, Vergniaud, avait exprimée à sa manière dès avril, et qui se manifesta d'abord en province par des actes d'iconoclastie assurément déplorables, mais très curieux pour l'historien ; idée qui, le 10 août 1793, imprima un caractère *naturiste* alors tout nouveau à cette *Fête de la Régénération* où, sur l'emplacement de la Bastille, une statue de la Nature, avec cette inscription : « Nous sommes tous ses enfants », reçut l'hommage de la Convention ; idée enfin, qui, avant d'aboutir au culte de la Raison, son triomphe et sa perte, suscita l'œuvre législative la plus hardie, philosophiquement parlant, ce calendrier républicain, si conforme au rythme de l'année, si poétique avec ses beaux noms de mois qui riment par saisons, et composé de telle sorte, d'un bout à l'autre, qu'il

semblait vraiment inaugurer une ère nouvelle, l'ère du travail glorifié et de la pensée définitivement affranchie. (Soit dit en passant, il dura jusqu'au 1^{er} janvier 1806.)

Mais sur tout cela, qui est si intéressant, je ne peux que vous renvoyer à l'excellent essai de M. Aulard : *Le Culte de la Raison et le Culte de l'Être suprême*. Arrivons à novembre, au drame.

Le 7, coup de théâtre. Secrètement stylé, la nuit précédente, l'évêque de Paris, Gobel, vient abdiquer devant la Convention ; il dépose sa croix et son anneau et se coiffe du bonnet rouge. C'est une victoire pour la Commune, qui, le soir même, décide de fêter la Raison à Notre-Dame, le 10.

Ce 10, la fête ! la première du culte. La Convention n'y paraît qu'après la cérémonie ; mais, sur la demande de Chaumette, elle a décrété que Notre-Dame serait désormais le *temple de la Raison*. « En réalité, dit M. Aulard, elle fut plus étonnée que séduite. »

Le 21, nouveau coup de théâtre : Robespierre contre la Commune ! Robespierre, — le disciple de Rousseau, — qui prononce aux Jacobins un admirable et foudroyant discours contre l'athéisme. — « On a supposé, s'écrie-t-il, que la Convention avait proscrit le culte catholique. Non, la Convention n'a point fait cette démarche téméraire. La Convention ne la fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée... On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe ;

ils la diront plus longtemps, si on les empêche de la dire. Celui qui veut les empêcher est plus fanatique que celui qui dit la messe. Il est des hommes qui veulent aller plus loin, qui sous le prétexte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe, tout individu peut adopter là-dessus l'opinion qu'il lui plaira. Quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé ; mais l'homme public, mais le législateur serait cent fois plus insensé, qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre... Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la Déclaration des Droits de l'Homme en présence de l'Être suprême. On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un homme à préjugés ; que sais-je ? un fanatique. J'ai déjà dit que je ne parlais ni comme un individu, ni comme un philosophe systématique, mais comme un représentant du peuple. L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant est toute populaire. (*Vifs applaudissements.*) Le peuple, les malheureux m'applaudissent. Si je trouvais des censeurs, ce serait parmi les riches et parmi les coupables... *Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.* »

Il s'est entendu avec Danton, et la Commune va reculer. C'en est fait d'une tentative qu'on peut trouver extravagante ou odieuse, ou l'une et l'autre, et qui, à coup sûr, était prématurée, follement pré-

maturée, mais qui n'en demeure pas moins, vue de haut, la plus originale de la Révolution, en un sens. Le discours de Robespierre, puis, l'année suivante — après l'exécution d'Hébert et des Hébertistes (et celle de Danton et des Dantonistes), — la fête de l'Être suprême (20 prairial an II, ou 8 juin 1794), c'est déjà de la réaction.

Le dieu abstrait de Robespierre sera, pour ainsi dire, le fourrier du Dieu vivant de l'Église. Derrière ce froid déisme philosophique, le catholicisme prépare sa rentrée. Et, lorsque la Convention séparera enfin l'Église de l'État, ce sera au profit et, d'ailleurs, sous la pression d'un mouvement religieux irrésistible. Les églises, fermées pour la plupart en 93 et 94, se rouvraient comme d'elles-mêmes, ou bien, de vingt côtés à la fois, on en demandait la réouverture. Le décret de séparation fut accueilli avec enthousiasme parce qu'il abolissait *ipso facto* la Constitution civile du clergé et dépouillait de son caractère officiel le culte agonisant de l'Être suprême.

C'était, du reste, une vraie séparation.

« L'exercice d'aucun culte ne peut être troublé, disait le décret. La République n'en salarie aucun. Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice des cultes, ni pour le logement des ministres. Les cérémonies du culte sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice. La loi ne reconnaît aucun ministre du culte. Nul ne peut paraître en public avec les habits, ornements ou costumes

affectés à des cérémonies religieuses. Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public. Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté. Aucune proclamation ni convocation publique ne peut être faite pour y inviter les citoyens. Les communes ou sections de communes, en nom collectif, ne pourront acquérir ni louer de local pour l'exercice du culte. »

Et voilà ce que les catholiques saluèrent de cris de joie !

Ils sont devenus plus difficiles.

Mais si, pour un Joseph de Maistre par exemple, quelque chose a revêtu la Révolution d'une sorte de majesté « satanique », la gloire en est principalement au culte de la Raison.

Je ne souhaite pas qu'on le restaure, ai-je besoin de le déclarer ? Je crois avec Michelet qu'il y avait et qu'il y a une religion moins froide (s'il en faut une) à tirer de la Révolution même, de son âme : la religion de l'humanité, ce qui ne signifie pas que l'humanité doive s'adorer, non ! ce qui signifie, au contraire, qu'elle doit s'appliquer à bien voir tout ce qui la fait encore si misérable dans sa chair, dans son cœur, dans sa pensée, pour travailler sans cesse à se faire meilleure et plus intelligente dans une société moins dure.

Vers la justice ! vers la lumière ! et, au moins rêvons-le, vers l'amour !

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA RÉVOLUTION ET LA QUESTION SOCIALE

MESDAMES, MESSIEURS,

Tout en reprochant à Rousseau d'avoir « non tout seul, assurément, mais plus que personne, fait ou préparé la Révolution », M. Jules Lemaître avoue, — dans une parenthèse, — que cette maudite Révolution « avait des raisons économiques profondes » (1). Heureuse parenthèse ! Elles étaient même si profondes et si fortes, ces raisons, qu'il est presque inutile d'en chercher d'autres. Seulement, il importe de les bien connaître ; et, je l'avoue à mon tour, — d'un cœur tranquille, — ce n'est pas dans les grands historiens romantiques de la Révolution qu'on verrait, sans mélange

(1) *Jean-Jacques Rousseau*, pp. 272 et 356.

d'idéologie, ces diverses causes sociales d'un événement qui fut, d'abord, social, avant tout.

Si j'en avais le temps, je me ferais un devoir, il est vrai, de distinguer entre eux : il y a, chez Michelet, d'admirables percées *économiques*, pour ainsi dire ; et Louis Blanc s'est montré fort attentif à un ordre de phénomènes qui ne pouvaient guère ne point passionner un socialiste comme lui. Mais enfin, ce socialiste lui-même était à moitié un mystique : mystique jacobin, idolâtre de Rousseau et de Robespierre, et dupe, autant que personne, sinon plus, de l'illusion qui fait de la Révolution une sorte de champ de bataille posthume pour les influences rivales de Voltaire et de Jean-Jacques.

N'y eut-il pas, selon lui, deux révolutions successives ? « L'une, dit-il, marquée à l'empreinte de Voltaire, sera aisément victorieuse et presque aussi semblable à une fête qu'à un combat ; l'autre, issue de Jean-Jacques, n'aura qu'une majesté funèbre et finira par une catastrophe (1). » Des mots ! des mots ! Car la Révolution est déjà tout entière dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* (août 1789) ; et si l'on voulait voir dans cette Déclaration, non pas ce qui s'y trouve, la pensée même du Tiers à cette date, mais une œuvre de disciples, à quel maître penserait-on justement ? A Voltaire ou à Rousseau ?

Mieux, certes, que Michelet — ou Edgar Qui-

(1) *Histoire de la Révolution française. — Deux révolutions.*
— (La catastrophe, c'est le 9 thermidor).

net — Louis Blanc a compris que la Révolution de 1789 « servait l'intérêt d'une classe devenue dominante : la bourgeoisie (1) » ; et, cette classe, il en a suivi le progrès politique et économique à partir du douzième siècle, dans une suite de chapitres très intéressants, intitulée : *Bourgeoisie, progrès de la classe dont l'individualisme devait fonder l'empire*; suite complétée, d'ailleurs, par cette autre, également intéressante : *Dix-huitième siècle, le principe de l'individualisme est adopté par la bourgeoisie*. Mais, tout cela reconnu, mon observation n'en subsiste pas moins sur la part trop belle et trop systématique faite par Louis Blanc à l'influence révolutionnaire des « philosophes » et de leur frère ennemi, Rousseau.

Quant à Michelet, on peut s'étonner que réimprimant en 1868 son *Histoire de la Révolution*, il ait écrit : « Dans mon premier volume (1847), j'avais indiqué à quel point les idées d'intérêt, de bien-être, qui ne peuvent manquer en nulle Révolution, en la nôtre pourtant sont restés secondaires... Sur ce point, le beau livre de Quinet confirme le mien. Oui, la Révolution fut désintéressée. C'est son côté sublime et son signe divin (2) ».

Lyrique candeur ! Et, pour Quinet, tout le monde sait de quel étrange point de vue il a surtout considéré la Révolution, l'accusant de n'avoir pas su

(1) *Histoire de la Révolution française. Origines et causes dessein et plan.*

(2) *Préface de 1868.*

ni voulu être une révolution religieuse. Au fond, ce qu'il lui reproche, c'est de n'avoir pas substitué au catholicisme le protestantisme. Et voilà comment chacun de ces grands historiens, apportant, avec un tour d'esprit trop littéraire, sa philosophie propre d'un événement aussi vaste et complexe que la Révolution, en a plus ou moins faussé le sens.

Taine a réagi contre leur romantisme et idéologisme; et, par une documentation ostentatoire — qui n'est souvent qu'un trompe-l'œil — il a pu sembler et beaucoup mieux informé et uniquement épris du Vrai. Mais, en réalité (j'en ai déjà donné plusieurs preuves), il ne fut pas moins littéraire que ses illustres prédécesseurs; il ne fut pas moins *subjectif*: il le fut même bien davantage, avec son âpre haine, souvent inintelligente, et son pessimisme aussi romantique, après tout, que l'optimisme idéaliste d'un Michelet!

Rappelons-nous la préface de son troisième volume. Il cite un passage de Clément d'Alexandrie sur les animaux-dieux de l'Égypte, puis s'écrie: « Il n'est pas besoin d'aller en Égypte et de remonter si haut en histoire pour rencontrer le culte du crocodile: on l'a vu en France à la fin du siècle dernier. » — « Au bout de trois ans », les principes de 1789 « ont amené le crocodile dans le sanctuaire et l'ont installé derrière le voile d'or, sur le tapis de pourpre... C'est en sa qualité de bête malfaisante et de mangeur d'hommes qu'il

est devenu dieu ». Image dont la violence politico-zoologique suffirait pour mettre en garde tout esprit sérieux, si la passion contre-révolutionnaire n'était plus forte que la raison chez nombre d'hommes ou de femmes ravis d'une exégèse si métaphoriquement simpliste.

Dans son volume sur l'*Ancien régime*, il a, sans doute, — examinant les causes de la Révolution, — consacré deux chapitres à la misère de la France paysanne au dix-huitième siècle; et ces deux chapitres, — soixante pages, nourries de faits, de chiffres, — sont bons. Ils le seraient, du moins, s'il y avait ajouté une étude digne de ce nom sur les Cahiers de 1789 : car ces Cahiers, c'est le grand document épars où s'entend la voix même de la France disant ce qu'elle voulait. Mais il en a tiré tout juste — pour l'acquit de sa conscience ? — quatre pages ! Et l'érudit qui, jusqu'à présent, a le mieux étudié ces textes décisifs (1), M. Edme Champion, a facilement prouvé que Taine y avait seulement jeté les yeux.

Or, à propos de l'ouvrage de M. Champion (2), un critique qui n'est pas, je le veux, un détracteur de la Révolution, mais qui, cependant, aime à se dire « aristocrate », M. Emile Faguet, a écrit : « La Révolution, dans les vœux des hommes qui l'ont commencée, .. c'est une révolution purement économique et administrative. Elle n'a rien de

(1) On ne cesse pas d'en publier.

(2) *La France d'après les cahiers de 1789*.

philosophique... Les hommes qui l'ont commencée sont très réalistes... Tout simplement ils mouraient de faim et désiraient cesser de mourir (1). » Et, si ce n'est pas vrai de la bourgeoisie, c'est vrai du peuple, du peuple des campagnes, qui formait à peu près les neuf dixièmes de la population.

M. Emile Faguet dit encore, — passant d'une observation capitale à une remarque plaisante, mais qui n'aurait pas eu l'heur, je crois, de faire sourire Taine : « Il n'y a pas un écho de Montesquieu, de Diderot, de Voltaire et de Rousseau dans les Cahiers de 1789. C'est bien pour cela que Taine leur a accordé si peu d'importance. Je disais plus haut qu'il ne les a pas lus. Allons donc ! Taine ne pas lire des documents !... Seulement, comme ils contrariaient son système, il les a, avec raison, tenus pour nuls, comme nous faisons tous de ce qui nous gêne (2)... »

Le « système » du grand pseudo-historien, ou plutôt son hallucination, c'est, nous le savons de reste, que 89, 93 et 94 sortirent tout armés de la littérature révolutionnaire du siècle ; et voilà pourquoi son principal effort, dans son *Ancien Régime*, a été d'exposer ce qu'il appelle « l'Esprit et la Doctrine », puis « la Propagation de la Doctrine ». Il y a employé deux cents pages, parmi lesquelles une douzaine — n'est-ce pas admirable ? — nous montrent l'ascension économique et sociale de

(1) *Questions politiques*, p. 3.

(2) *Id.*, pp. 19-20.

cette bourgeoisie qui allait s'emparer du gouvernement. Une douzaine sur deux cents ! et nous ne serions pas satisfaits !

Mon crocodilisme l'avoue : j'eusse préféré la proportion contraire.

Mais, non seulement Taine avait « son système » ; il lui était, en outre, à lui, ancien critique et dévoreur de livres, beaucoup plus facile de disserter sur les « philosophes » et Jean-Jacques, que de se documenter et de nous renseigner sur des mouvements sociaux. Ses douze pages sur le bourgeois qui, au dix-huitième siècle, « a travaillé, fabriqué, commercé, gagné, épargné, et, tous les jours, s'enrichit davantage » ; qui prête à l'État, s'inquiète pour sa créance, et ainsi « devient politique et mécontent » ; qui d'ailleurs, « a monté dans l'échelle sociale », « s'est rapproché des nobles » et cultivé ; qui, enfin, gêné par des privilèges que rien ne justifie désormais, s'irrite de plus en plus contre eux ; laissaient à désirer... les développements et précisions que M. Jaurès a su apporter dans sa *Constituante*.

C'est dans ce volume de M. Jaurès qu'on peut mesurer toute la force économique et révolutionnaire de la bourgeoisie en 1789. Enlevez par l'imagination à cette classe laborieuse, ardente, riche et instruite, enlevez-lui précisément cette richesse, cette ardeur au travail, cette culture, ou diminuez-les considérablement, faites qu'elle ne fût point arrivée, comme dit très bien M. Jaurès, « à la

maturité sociale » ou encore « à la conscience de classe », vous ne pouvez plus expliquer ni comprendre la Révolution; car la misère du paysan ni le déficit du budget n'eussent suffi pour la déterminer et la rendre invincible. Des réformes financières et administratives auraient pu remédier à ces maux, ou du moins rétablir l'équilibre budgétaire et assez adoucir la condition du paysan pour que celui-ci ne se révoltât point. Mais la bourgeoisie était mûre économiquement — intellectuelle aussi — pour de nouvelles destinées : elle les voulait ; et si les penseurs du dix-huitième siècle, économistes ou philosophes proprement dits, eurent sur elle une influence que je n'ai pas niée, qu'il serait puéril de nier, dont j'ai même déclaré qu'elle fut profonde, c'est qu'ils exprimèrent ses idées et ses vœux (chacun à sa manière) et, par conséquent, les mûrirent encore davantage par la précision ou l'éclat de ces traductions diverses et des polémiques.

M. Jaurès a raison. Si Taine « juge que les thèses des philosophes sont abstraites, que la pensée classique est vide, c'est qu'il ne voit pas les solides intérêts de la bourgeoisie grandissante, qui sont le fondement et la substance des théories des penseurs (1) ».

Oui, les philosophes furent les interprètes de la pensée bourgeoise beaucoup plus que ses inspirateurs. Ils l'ont certainement développée, fortifiée,

(1) *La Constituante*, p. 38.

élargie, approfondie ; ils ne l'ont pas créée. Et, aussi bien à gauche qu'à droite, c'est une erreur trop répandue que de voir en eux des espèces d'inspirés ou de révélateurs : le plus original lui-même, au point de vue moral et social, Jean-Jacques, avec son libre génie, par tant de côtés nouveau, ne fut cependant pas cette espèce de Moïse apportant, d'on ne sait quel Sinai, un décalogue révolutionnaire.

M. Jaurès a encore raison de faire remarquer à quel point le dix-huitième siècle fut avide de documentation historique et sociale, précise et multiple. « Jamais Révolution, dit-il, ne fut préparée par une étude plus sérieuse ». — Que d'efforts en ce siècle de l'*Encyclopédie* ! « L'Académie des Sciences a publié un magnifique recueil de tous les procédés industriels et des inventions nouvelles. Sur la question du blé, des subsistances, les mémoires et les livres abondent, minutieux, soutenus de statistiques et de chiffres. Les économistes, dans leur recueil des *Éphémérides*, notent au jour le jour les variations des prix, les approvisionnements, l'état du marché ! Sur le régime féodal, sur les moyens pratiques et pacifiques d'abolir les droits féodaux par un système de rachat, livres et opuscules se multiplient (1) ». Et ce sont, dans le tiers du siècle, les mémoires substantiels des sociétés royales d'agriculture : ce sont les inspecteurs des manufactures adressant au

(1) *La Constituante*, p. 27.

gouvernement des rapports « que l'Office moderne du travail ne désavouerait pas » : tels, notamment, ceux du futur girondin Roland, qui, rédigés cinq ans avant la Révolution, nous offrent de si précieux renseignements « sur l'état de l'industrie, la forme de la production et la condition des salariés ».

Laissons de côté la haute bourgeoisie capitaliste et financière : fermiers-généraux, grands fournisseurs des armées, principaux actionnaires de la Caisse d'Escompte ou des Compagnies privilégiées comme la Compagnie des Indes; aristocratie d'argent qui avait intérêt à maintenir l'ancien régime, mais qui, pourtant, — je cite encore M. Jaurès, — « par sa puissance même, rejetait au passé la vieille aristocratie foncière et nobiliaire (1) ». Quand nous disons que la Révolution, d'abord et avant tout, fut une révolution sociale — ou politico-sociale, — parce qu'elle fut, d'abord et surtout, l'avènement politique d'une classe, c'est à cette classe prise en masse que nous pensons. Elle n'était pas très nombreuse; mais sa créance sur l'État, créance énorme, et son activité commerciale et industrielle la disposaient assez justement à s'appliquer à elle seule un mot comme celui que Sieyès allait jeter : « Qu'est-ce que le Tiers-État? — Tout! (2) ».

(1) Page 39.

(2) Assurément, le Tiers-État, c'était toute la nation, en dehors des deux ordres privilégiés; mais, pour la bourgeoisie, n'était-ce pas elle surtout?

En 1789, la dette publique s'élève à 4 milliards 467 millions (d'après Necker), d'où une dette annuelle de 230 millions. Si bien que la bourgeoisie (les créanciers du Trésor sont presque tous des bourgeois) est « maîtresse financièrement de l'État avant de s'en emparer politiquement (1) ». Et, craignant une banqueroute totale ou partielle, banqueroute de plus en plus menaçante, elle aspire, d'une volonté de plus en plus nette, à cette prise de possession.

D'autre part, c'est presque exclusivement au profit de cette classe que le commerce extérieur de 1715 à 1789 a quadruplé.

En 1787, le chiffre des importations, sans même compter les produits des colonies, est de 310 millions ; celui des exportations, de 524 millions. Et nos seules colonies d'Amérique nous envoient pour 218 millions de marchandises contre 78 millions qu'elles reçoivent de France. Aussi, nos grands ports, Nantes, Bordeaux, Marseille, présentent-ils le spectacle d'une prospérité qui ne cesse de croître. « Je tiens Bordeaux, écrit l'économiste anglais Arthur Young, pour plus riche et plus commerçante qu'aucune ville d'Angleterre, excepté Londres ».

Et l'activité industrielle n'est pas inférieure à cette activité commerciale. Dans le Languedoc, dans les Cévennes, les manufactures de drap se multiplient ; en Normandie, les fabriques d'étoffes ;

(1) JAURÈS, *La Constituante*, p. 42.

dans la vallée de la Loire et la moyenne vallée du Rhône, les fabriques de soieries; dans les Ardennes, dans la Somme, les métallurgies, les fonderies; et voici, dans l'Artois, les mines de charbon qui, à Anzin surtout, « commencent à devenir de grandes entreprises », dit M. Jaurès, à qui j'emprunte toutes ces indications, et qui nous montre, avec ce « premier type de la grande industrie capitaliste », des manufactures annonçant déjà, elles aussi, cette grande industrie d'où naîtra le socialisme, particulièrement « la manufacture de Van Rolais, à Abbeville (1) », laquelle « occupait plus de douze cents ouvriers et ouvrières, soumis à un véritable encasernement ».

Et les ouvriers (moins d'un dixième de la population) étaient loin encore d'une conscience de classe. Industriels et commerçants allaient pouvoir s'appuyer sur eux.

Mais je dois me borner, en renvoyant pour le détail à l'ouvrage de l'écrivain socialiste.

Ou je me trompe, ou ce que j'ai dit suffit, et il est clair qu'il n'y avait pas de puissance politique, chez nous, capable d'arrêter la marche de cette bourgeoisie, une fois que les circonstances lui auraient permis d'entraîner à sa suite ouvriers et paysans. Le Tiers-État faisant bloc contre l'ancien régime, c'était l'avènement de la bourgeoisie assuré.

(1) Mon savant ami, H. Monin, m'assure qu'il y a ici une faute d'impression; c'est Van Robais qu'il faudrait lire: la manufacture existe encore, sous ce nom.

Or, ils étaient prêts à l'alliance, ces millions de journaliers, de métayers ou de petits propriétaires, qui « désiraient cesser de mourir ». Il ne demandait qu'à jeter sur les chemins son écrasant fardeau, tout ce misérable peuple des campagnes, comparé à un « mulet » par le cardinal de Richelieu, et qui attendrissait des nobles, des prélats, jusqu'à faire dire à Louis XVI par l'évêque de Nancy, dans le sermon prononcé à la messe d'ouverture des États, le 4 mai 1789 : « Sire, le peuple sur lequel vous réglez a donné des preuves non équivoques de sa patience. C'est un peuple martyr à qui la vie semble n'avoir été laissée que pour le faire souffrir plus longtemps. »

Les impôts directs et indirects (taille, capitation, vingtième, gabelle et aides) et la dîme s'aggravaient terriblement pour le paysan *censitaire* (paysan propriétaire, mais d'un bien féodal qu'il ne possédait qu'à titre de cessionnaire et moyennant une rente annuelle fixe et perpétuelle à verser au seigneur, ou moyennant le paiement des redevances féodales); et tout cela réuni (sans parler des corvées, souvent humiliantes) était si lourd, que le malheureux homme, au bout du compte, gardait à peine pour lui le cinquième de son revenu.

On conçoit aisément qu'à la nouvelle de la prise de la Bastille ces propriétaires-là se soient jetés sur leurs bastilles à eux, les châteaux, pour y brûler les titres de propriété des nobles. Et la

nuit du 4 août, si admirable qu'elle soit par l'enthousiasme des sacrifices, étonne moins, quand on ne la détache point de sa cause immédiate, cette jacquerie, dont elle consacra le succès. Ce ne fut en somme qu'un délire de ratification. Le régime féodal, que l'Assemblée abolissait parmi des larmes de joie et de frénétiques embrassements, le paysan avait commencé par l'anéantir, afin de pouvoir vraiment vivre sur sa terre affranchie.

Il avait fait sa révolution tout seul, entraîné, il est vrai, soulevé par le mouvement bourgeois et par la victoire du Paris populaire. Et l'avènement de la propriété individuelle, de cette propriété sans privilèges ni servitudes, qui fut si chère à la Révolution qu'elle la défendit même par la terreur, a donc été l'œuvre, en définitive, du Tiers-État entier.

Je ne l'ignore pas : avant 1789, il y avait déjà des paysans pleinement propriétaires ; mais, dit M. Edme Champion, « même pleine et entière, la propriété comportait en bien des cas des restrictions qui l'altéraient gravement. Les pays de franc-alleu, en dépit de leur titre et de leur réputation, n'étaient pas exempts des servitudes féodales. Un de ces pays, la Soule, se trouvait assujéti par sa coutume à des droits désignés sous le nom significatif de nouveaux fiefs... (1) »

Puis, et surtout, cette propriété pleine ou pré-

(1) *Histoire générale*, publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, t. VIII, p. 19.

tendue pleine, c'était l'exception (1) : c'était encore du privilège, en quelque sorte : la Révolution en fit la règle (sans exception), la loi.

La *Déclaration des Droits* mit « la propriété », après « la liberté », au nombre des « droits naturels et imprescriptibles » ; et le dix-septième et dernier article disait : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Cette condition d'une juste et préalable indemnité avait une telle importance aux yeux des constituants, que, dans la nuit du 4 août, ils l'avaient appliquée aux dîmes et à quantité de droits féodaux. Oui, à l'heure même où ils libéraient la propriété paysanne, et malgré leur délire, ils n'avaient aboli sans indemnité qu'une partie de ces droits, ceux qui tenaient (spécifia le décret du 6 août) « à la main-morte réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle ». Tous les autres, ils les avaient déclarés rachetables, comme les dîmes. Mais combien le rachat de celles-ci et de ceux-là eût-il coûté à la France agricole ? Plus de six milliards ! Où les eût-elle pris ? L'Assemblée n'allait-elle pas être obligée, elle, de créer un papier-monnaie pour que le paysan et même le bourgeois pussent acheter des biens nationaux ! Heureuse-

(1) Si toutefois le mot n'est pas un peu vif, appliqué à environ cinq cent mille propriétés de ce genre.

ment, le 11 août, le clergé lui-même abandonna les dîmes ; et, quant aux droits féodaux, s'il y eut des gens pour en acheter, la Révolution dut arriver, en 1793, à les supprimer tous purement et simplement.

La Législative avait déjà corrigé les décisions de la Constituante (juin-août 1792) : la Convention biffa ce qui en restait, par une loi qui, en ne voulant qu'effacer les derniers vestiges de la propriété féodale, frappait indirectement la propriété nouvelle, cette propriété *inviolable et sacrée* pour les plus ardents même des montagnards (1).

En supprimant jusqu'à ceux des droits féodaux dont les titres primordiaux subsistaient, et que des bourgeois, des paysans avaient pu acheter, avaient achetés, sur la foi non seulement des décrets de la Constituante, mais de ceux même de la Législative, cette loi du 17 juillet 1793 dépouillait bien, en effet, des propriétaires que la *Déclaration des Droits* aurait dû, semble-t-il, mettre à l'abri. Suivant un mot de M. Aulard, c'était un « supplément de révolution sociale (2) » ; et les socialistes qui parlent d'exproprier la bourgeoisie sans indemnité pourraient invoquer ce précédent... bourgeois.

Mais en ont-ils besoin ? Ne leur est-ce pas un double argument historique suffisant que : 1° la suppression progressive du rachat, considéré d'abord

(1) Sauf pour quelques-uns d'entre eux, peut-être.

(2) *Histoire politique de la Révolution française*, p. 448.

comme nécessaire pour l'abolition des droits féodaux, — et 2° la nationalisation des biens d'Église suivie, en 1795, de la séparation de l'Église et de l'État ? Dans le volume, déjà ancien, où il a résumé et commenté le *Capital*, de Karl Marx, M. Gabriel Deville a écrit : « Cette idée d'expropriation sans indemnité indignes les défenseurs de la bourgeoisie. Mais d'où est sortie cette propriété qui ne compte pas encore un siècle d'existence ? D'une expropriation semblable à celle qui leur répugne tant. C'est sans indemnité qu'ont été expropriés la noblesse et le clergé, que leurs biens ont été transformés en domaines privés. » Il ajoutait : « Contrairement à ce qu'a fait le Tiers-État pratiquant le *Ote-toi de là que je m'y mette*, l'expropriation socialiste sera une expropriation au profit de tous (1) » ; mais là n'est pas la question pour nous, dans cette conférence.

*
* *

La Révolution, d'ailleurs, fut amenée par les circonstances à une espèce de socialisme en action (2).

La loi du 17 juillet 1793, victoire suprême de la France paysanne, car la grande majorité des paysans n'avait jamais, il va sans dire, admis le

(1) P. 63.

(2) Le mot *socialisme* n'existait pas encore, mais par quel autre le remplacer ici ?

principe du rachat ; cette loi, qui, d'autre part, aurait pu servir à battre en brèche l'idée même de propriété, si chère à ces millions d'hommes ; des mesures de salut public l'allaient suivre, toutes provisoires dans la pensée du législateur, mais qui, violemment restrictives de la liberté individuelle, imprimèrent à la Révolution un caractère socialiste de plus en plus curieux.

Ai-jé à rappeler les principales : la peine de mort décrétée contre les accapareurs (26 juillet), l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches (28 août), et la fameuse loi du maximum (27 septembre), qui fixait le prix maximum de tous les objets de première nécessité.

Joignez les expédients imaginés contre l'effroyable discrédit de l'assignat.

On avait d'abord usé de ce papier-monnaie avec beaucoup de prudence. Et, bien accueilli, il avait rendu de grands services en favorisant la vente des biens nationaux, ce pour quoi, je l'ai dit, on l'avait créé (1).

La première émission avait été seulement de quatre cents millions (fin 89), la seconde (sept. 90) de huit cents millions ; mais il aurait fallu pouvoir s'arrêter là, comme la Constituante se l'était promis, ou du moins, attendre, pour une nouvelle émission, que le plus grand nombre des billets émis eussent cessé d'être en circulation. Malheureusement, les besoins du Trésor rendaient la pente glissante ;

(1) Voir ma deuxième conférence.

elle le devint tragiquement avec les énormes dépenses occasionnées par les guerres : et il se trouva qu'en janvier 1793 la fabrication des assignats s'était élevée à plus de trois milliards, et, en août, à plus de quatre !

On ne les acceptait plus alors que pour le sixième de leur valeur nominale.

La Convention lutta désespérément, imposant sous les peines les plus sévères l'obligation de les recevoir à un taux déterminé, et même interdisant sous peine de mort l'usage du numéraire. *Peines perdues*, pourrait-on dire ! bien qu'il y ait eu un moment de hausse considérable.

Enfin, sous le Directoire, la fabrication ayant dépassé le chiffre vertigineux de quarante-cinq milliards, l'assignat de cent livres valut six sous : et il n'y eut plus pour l'État qu'à faire faillite.

Quant à la vente des biens nationaux (les biens des émigrés s'y ajoutèrent en 1792), il est certain qu'elle profita surtout à la bourgeoisie. Les paysans qui achetèrent furent nombreux, mais leurs achats étaient modestes ; et le principal acquéreur fut bien cette bourgeoisie riche ou aisée, qui déjà, certes, au dix-septième siècle et au dix-huitième, avait acquis beaucoup de terres, mais qui, « en absorbant soudain près des cinq sixièmes du magnifique domaine de l'Église, — assure M. Jaurès, — et une large part, du domaine des nobles », complétait « sa puissance

industrielle et commerciale par la puissance agricole (1) ».

Et, sans doute, le paysan put se sentir jaloux plus d'une fois ; mais il sentait aussi que les achats des bourgeois pourraient un jour protéger les siens, s'il était nécessaire. Et le fait est que cette opération sociale incomparable en son genre, l'expropriation révolutionnaire de deux classes, au profit de deux autres, mais particulièrement de la plus puissante à tous égards, — la Restauration, en 1814 et en 1815, s'empressa... de la consacrer.

Le pape, en signant le Concordat, avait déjà renoncé pour l'Église à toute espèce de revendication (2). Avant d'entrer à Paris, dans sa *Déclaration de Saint-Ouen* (2 mai 1814), Louis XVIII eut soin de promettre : « Les propriétés resteront inviolables et sacrées ; la vente des biens nationaux restera irrévocable » ; et lorsqu'il revint, après Waterloo, son premier soin encore fut de renouveler sa promesse. « Si les acquéreurs de domaines nationaux, disait la *Proclamation de Cambrai* (28 juin 1815), ont conçu des inquiétudes, la Charte aurait dû suffire pour les rassurer... »

Preuve que des régressions politiques sont possibles, — dans une certaine mesure, — mais non pas des régressions économiques ! Et, sup-

(1) *La Constituante*, p. 519.

(2) Article 13.

posé que, tôt ou tard, l'idée collectiviste dût triompher, on comprend que ses apôtres s'autorisent du succès « durable » de la Révolution (1), au point de vue social, pour affirmer que la victoire socialiste serait durable aussi.

*
* *

Mais, cette Révolution, peuvent-ils l'invoquer autrement que pour crier à la bourgeoisie : On te fera ce que tu as fait ?

Je veux dire : toute bourgeoise qu'elle fut, peuvent-ils se réclamer d'elle, comme théoriciens du socialisme ?

Assurément non, si l'on en croit les « libéraux ». Et contre les décrets ou les lois de circonstance votés par la Convention, ils appellent à leur aide d'autres lois, d'autres décrets, et surtout *les principes, l'esprit de la Révolution*. Elle fut profondément individualiste ! Sa grandeur est là. Elle affranchit l'individu !

Et ce n'est pas faux. Mais elle ne fut pas moins étatiste qu'individualiste. Alors ?

Sur deux points, les libéraux ont absolument raison :

Malgré ses mesures de salut public à caractère socialiste, comme celles dont j'ai parlé, la Convention ne fut pas moins attachée que la Consti-

(1) « La révolution bourgeoise a été durable... » (GABRIEL DEVILLE, *le Capital*, de Karl Marx, p. 57.)

tuante à cette propriété où elle voyait, sans aucun doute, la garantie la plus solide de la liberté.

« La Convention nationale décrète la peine de mort contre quiconque proposera une loi agraire ou toute autre subversive des propriétés territoriales, commerciales ou industrielles. » Elle vota cela le 10 mars 1793, à l'unanimité, si je ne me trompe. Et, le 21 septembre suivant, nouveau décret en faveur du maintien des propriétés.

L'autre point, c'est la rigueur avec laquelle cette même Convention appliqua les lois, dirait-on libérales ou bourgeoises ? contre les coalitions ouvrières.

Karl Marx a cité avec une indignation légitime une loi du 14 juin 1791, connue sous le nom de loi Chapelier ; loi qui, sous des peines graves : amende, privation des droits de citoyen actif pendant un an, exclusion des travaux publics, interdisait aux ouvriers toute espèce d'action concertée pour la défense de leurs intérêts. Or, non seulement la Convention respecta cette loi de classe et la fit respecter, mais, le 12 décembre 1793, le Comité de Salut Public ayant à organiser des ateliers pour la fabrication des armes, édicta ce règlement : « Toutes coalitions ou rassemblements d'ouvriers sont défendus, les communications que le travail peut rendre utiles ou nécessaires entre les ouvriers de différents ateliers n'auront lieu que par l'intermédiaire ou la permission expresse de l'administration dont chaque atelier dépend.....

Dans aucun cas, les ouvriers ne pourront s'attrouper pour porter leurs plaintes ; les attroupements qui pourraient se former seront dissipés ; les auteurs et les instigateurs seront mis en état d'arrestation et punis suivant les lois. »

Un troisième point où les libéraux n'ont pas tort non plus, c'est qu'il n'y eut aucun plan de rénovation sociale apporté par qui ce fût avant Babeuf.

Il y eut bien, çà et là, comme des filons ou plutôt des veinules de socialisme.

Il y eut, en 1793, non pas un parti (le mot serait trop fort), mais des *ultra-Maratistes* ou *ultra-Hébertistes*, les *enragés*, Varlet, Leclerc (de Lyon), Jacques Roux, que semble avoir animés, dans leurs déclamations démagogiques, un vague instinct de révolution communiste ; mais ces irréguliers, ces réfractaires, « la Révolution classique », comme dit Michelet, s'en débarrassa vite. Il y eut enfin, chez des représentants en mission, certaines aspirations socialistes (1). Il n'en est pas moins vrai que le socialisme commence chez nous avec Babeuf, auteur, lui, d'une véritable doctrine.

Pourtant je n'oublie pas ce que j'ai dit, dans ma deuxième conférence, à propos du discours de Mirabeau sur les biens ecclésiastiques. Mirabeau

(1) Consulter *le Socialisme et la Révolution française*, de M. LICHTENBERGER ; *l'Histoire politique de la Révolution française*, de M. AULARD ; *Trois femmes de la Révolution*, de M. LÉOPOLD LACOUR (l'étude sur Rose Lacombe), et les 4 volumes de M. JAURÈS sur *la Révolution*.

n'était pas socialiste, c'est entendu ; mais trouver dans un de ses principaux discours une théorie de la propriété dont un collectiviste pourrait aisément tirer avantage, c'est, à coup sûr, intéressant, et cela prouve peut-être qu'au fond de sa pensée, — à son insu, mais peu importe — il n'y avait pas très loin de la Révolution commencée à une autre, de la révolution politiquement et socialement bourgeoise à une révolution tout à fait sociale. Et Mirabeau, c'était, on en convient généralement, n'est-ce pas ? la plus forte tête et non pas seulement la plus forte « gueule » de la Constituante.

« Il n'est aucun acte législatif, disait-il, qu'une nation ne puisse révoquer... Elle peut changer, quand il lui plaît, ses lois, sa constitution, son organisation et son mécanisme ; la même puissance qui a créé peut détruire, et tout ce qui n'est que l'effet d'une volonté générale doit cesser dès que cette volonté vient à manquer. »

Comment la propriété individuelle serait-elle, plus qu'aucune autre, au-dessus de cette volonté générale ? Ou bien, comme Thouret l'avait ingénieusement exposé, elle est antérieure et supérieure aux lois, ou bien, si tout dérive et dépend de la souveraineté nationale, elle en dérive et dépend elle-même, et elle n'existe donc que si la nation le veut.

Mais se fût-il dérobé à cette conséquence ? Il définissait la propriété « en général » : « le droit que tous ont donné à un seul de posséder exclusi-

vement une chose à laquelle, dans l'état naturel, tous avaient un droit égal » ; et, par suite, « une propriété particulière » ; « un bien acquis en vertu des lois ».

En vertu des lois ! Supprimez donc cette vertu, ou plutôt changez la loi (et vous, État, vous en êtes le maître), toute propriété disparaît.

Trois ans et demi plus tard, Robespierre déclarera, au club des Jacobins, que la propriété a pour bornes les droits d'autrui, et la définira « le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi ». Cette « *Déclaration des droits*, de Robespierre, qui deviendra, sous Louis-Philippe et pendant la seconde République, comme la charte des socialistes français », M. Aulard, que je cite ici, n'y veut voir, il est vrai, qu'une manœuvre politique contre les Girondins. Il s'agissait de « les dépopulariser » en paraissant aller plus loin qu'eux. Soit ! C'était là, tout de même, des paroles graves, des semences de socialisme — qui germèrent peut-être en plus d'un esprit avant d'éclorre et de s'épanouir sous la Monarchie de Juillet, dans les cerveaux d'une ardente jeunesse révolutionnaire, comme d'enivrantes fleurs rouges.

Et enfin, voici Babeuf et son communisme.

Le texte le plus important est le manifeste intitulé : *Analyse de la doctrine de Babeuf*, manifeste qui ne sortit pas de sa main, mais qu'il approuva, dont il autorisa la distribution et l'affi-

chage et qui fut affiché et distribué le 9 avril 1796. Je me reprocherais de n'en pas citer toute la première partie (le reste est plus politique que social) :

1. La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

2. Le but de la société est de défendre cette égalité souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature et d'augmenter, par la concorde de tous, les jouissances communes.

3. La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler. Nul n'a pu sans crime se soustraire au travail.

4. Les travaux et les jouissances doivent être communs à tous.

5. Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

6. Nul n'a pu sans crime s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

7. Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches, ni pauvres.

.....

9. Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur ; l'instruction doit être commune.

10. Le but de la révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur de tous.

11. La révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'État.

On le voit, Babeuf rattachait son communisme

aux principes mêmes de la Révolution, au dogme de la souveraineté nationale et de l'égalité.

Mais avait-il raison ?

Oui, pour M. Gabriel Deville, — pour le Gabriel Deville d'aujourd'hui, au moins, car l'historien de *Thermidor et Directoire* n'est plus absolument l'homme qui nous résuma, voilà vingt-cinq ans, *le Capital*, de Karl Marx. L'historien de *Thermidor et Directoire* est d'accord avec M. Jaurès pour saluer dans la Révolution française la mère du socialisme. Ils aiment également cette mère et son « fils légitime ».

Mais, à leur tour, ont-ils raison ?

Oui, selon M. Aulard ; ou plutôt, l'éminent professeur leur avait donné raison d'avance dans son *Histoire politique de la Révolution française* ; et M. Aulard ne s'est jamais déclaré socialiste. C'est froidement, scientifiquement, qu'il a examiné la question, et voici la page, à mes yeux décisive, que je recommande aux méditations des libéraux :

Qu'est-ce au juste que ce principe ou ce dogme de l'égalité, objet de l'article premier de la Déclaration (des Droits de l'Homme) ?... Le sens évident de cet article, c'est qu'aux inégalités naturelles il n'est pas équitable que les institutions ajoutent des inégalités artificielles. Un homme naît plus vigoureux, plus intelligent qu'un autre. Est-il juste qu'il trouve en outre dans son berceau une somme d'argent ou une propriété foncière, qui double, triple sa force d'attaque ou de défense dans le combat pour la vie ? Est-il juste qu'un

homme né sot ou méchant hérite de moyens qui rendront sa bêtise ou sa méchanceté plus malfaisantes ? Est-il juste qu'il y ait, par le fait des lois, des riches de naissance, des pauvres de naissance ? Et l'article 2, en établissant le droit à la propriété, ne disait pas que les propriétés seraient inégalement réparties... On a tort d'opposer au socialisme les principes de 1789. C'est toujours cette erreur qui consiste à confondre la Déclaration des Droits de 1789 avec la Constitution monarchique et bourgeoise de 1789. Oui, le socialisme est en contradiction avec le système social établi en 1789, mais il est la conséquence logique, extrême, dangereuse, si l'on veut, des principes de 1789, dont se réclamait Babeuf, le théoricien des égaux (1).

Et si l'on objecte à cette thèse qu'avant Babeuf, précisément, presque personne ne s'avisait de cette conséquence logique, la réponse est facile :

Une première révolution économique et sociale s'était opérée ou allait s'opérer par la destruction de la propriété féodale, par l'abolition du droit d'aînesse, par la vente des biens nationaux, par une moins injuste constitution et répartition de la propriété. L'ensemble des Français furent satisfaits de cette révolution, et ne virent pas au delà, parce que les plus criantes de leurs souffrances venaient d'être calmées.

C'est quand d'autres souffrances, issues de l'ordre de choses nouveau, se firent sentir, que l'on demanda à tirer les conséquences complètes de la Déclaration des Droits. Et comme ce fut une minorité qui souffrait réellement, ouvriers des villes réduits à la misère par les conditions économiques qu'avait amenées la prolongation de la guerre, ce fut une minorité qui ré-

(1) Pp. 46-48.

clama, essaya de s'insurger... Babeuf prêcha le communisme.

Mais, en dépit de sa science et de sa conscience, M. Aulard, républicain démocrate, vous est suspect ? Ecoutez « l'aristocrate » M. Emile Faguet.

Il n'approuve certes pas un philosophe systématique comme M. Espinas, s'appliquant à démontrer que la Révolution fut entièrement pénétrée d'esprit socialiste, tendit consciemment à l'abolition de la propriété (1). « Cela est faux absolument », dit-il, et cette conférence n'est pas, je crois, pour lui donner tort. Mais, avec autant de justesse, et non moins de vigueur, il prend à partie M. Paul Deschanel « qui ne manque jamais de représenter les socialistes comme des contre-révolutionnaires, comme des hommes qui renient tous les principes de la Révolution » ; il affirme : « L'idée maîtresse de la Révolution contenait tout le socialisme, sans que ceux qui la proclamaient s'en doutassent » ; et il ne craint pas d'y revenir, pour enfoncer le clou de vérité dans la dure caboche du libéralisme bourgeois : « La Révolution française a été profondément socialiste sans le savoir, parce que son fond, son principe, son idée maîtresse, son âme même était l'idée d'égalité (2). »

Mais M. Faguet, je l'ai reconnu, n'est pas un

(1) V. le livre de M. ESPINAS, *la Philosophie sociale du dix-huitième siècle et la Révolution française*.

(2) *Questions politiques*, pp. 89-90.

détracteur de la Révolution ; et c'est un véritable contre-révolutionnaire, instruit (cela va de soi) et compétent, qu'il vous plairait ouïr ? A merveille. On ne saurait trouver mieux que M. Pierre Lasserre et son magistral réquisitoire philosophique, *le Romantisme français*... Eh bien, il félicite M. Aulard d'avoir dissipé « sans retour la contradiction spiritualiste et libérale » qui excepte des droits de l'homme le droit à la propriété. « Sous peine, s'écrie-t-il, du plus insoutenable, je dirai même du plus inique sophisme, un partisan des « Droits de l'Homme » ne peut parler du droit de propriété qu'en sous-entendant propriété également répartie entre tous. « Et plus loin, avec une sorte de brutalité synthétique : « Oui, la Déclaration des Droits de l'Homme, c'est Babeuf. » Et il en est ravi, ou s'en désole, comme vous voudrez : ravi dans sa fureur d'inimitié contre 89, désolé à tout autre égard. « L'Égalité-principe, l'Égalité-fin », n'est-ce pas « la mort » (1) !

Pour conclure, je dirais volontiers :

Distinguons bien entre la Révolution-fait et la Révolution-principes. Celle-là, tout ensemble individualiste et étatiste, ne fut socialiste que malgré elle, sous la pression de circonstances extraordinaires ; celle-ci portait en soi, non seulement le babouvisme, mais (j'emprunte le mot à M. Faguet) « tous les socialismes », pour le jour où des circonstances nouvelles, largement et profondé-

(1) Pp. 349-355.

ment nouvelles, — la transformation de l'industrie par le machinisme, — accoucheraient cette Révolution.

L'heure où parut le babouvisme en explique assurément la naissance, mais aussi la prompte défaite : on comprend qu'il se soit produit à cette date, et il était cependant prématuré. D'ailleurs, il n'y avait là qu'une doctrine partielle. Et comment, prématurée, eût-elle été complète ?

La grande industrie, on l'a vu, s'annonçait sur quelques points du territoire ; mais il lui manquait, pour se développer, les inventions mécaniques qui, d'un progrès si rapide, allaient déterminer, au dix-neuvième siècle, par toute l'Europe, par toute la terre civilisée, cette prodigieuse évolution industrielle, croissant triomphe de la bourgeoisie capitaliste et en même temps vaste berceau de la puissance ouvrière, si l'on peut ainsi dire.

Du moins, en France, le machinisme naissait à peine, alors qu'en Angleterre il faisait déjà ses premiers pas, ou, plutôt, commençait à modifier sérieusement les conditions du travail, grâce à l'invention de la navette volante pour les tisserands (1760), de la mule-jenny pour le filage du coton et de la laine (1764), et d'autres machines, dues au génie des Cartwright et des Watt.

C'est en 1812 seulement qu'apparaît chez nous, dans une filature, le premier moteur à vapeur. Et ce n'est guère qu'en 1814 que commence la trans-

formation de la vie matérielle (1). Mais enfin, Karl Marx et Engels, dès 1848, dans le *Manifeste du parti communiste*, pourront faire cette double constatation pour tous les pays d'industrie: « La bourgeoisie a créé des forces productives plus variées et plus colossales que toutes les générations passées », mais elle a aussi « produit les prolétaires, entassés dans les fabriques, organisés militairement », — c'est-à-dire, prophétisaient-ils, « les hommes qui lui donneront la mort. »

Où en est aujourd'hui le socialisme français ? Un courant nouveau, assez obscur encore, mais, somme toute, libertaire, semble, en ces derniers temps, s'être mêlé au courant marxiste. Le mouvement syndical révolutionnaire est un fait considérable ; et l'historien, le philosophe qu'intéresse la marche des idées et des faits, doit être aussi attentif à ce mouvement complexe que peut y être, de son point de vue, l'homme d'État, le chef d'industrie, le financier, le grand, moyen ou petit commerçant, ou le simple rentier.

La seule observation qui me paraisse de mon ressort, ici, c'est en laissant de côté les moyens d'action préconisés par certains groupes (moyens que j'abandonne et dois abandonner aux polémiques de presse ou de tribune, car mon office n'est pas celui d'un journaliste ou d'un homme politique), c'est qu'il y a dans le socialisme autre

(1) V. SEIGNOBOS, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, chap. XXII.

chose qu'une idée de justice égalitaire, économiquement parlant ; c'est qu'au fond, mais tendant de plus en plus à monter au jour, il y a ceci encore : la revendication du droit de l'ouvrier, du travailleur, quel qu'il soit, à se libérer et à *s'élever comme homme*. Et cette revendication du droit individuel en vue d'un accroissement de la personnalité humaine, ne serait-ce plus, pour nos libéraux, dans la tradition de la Révolution française, parce que des ouvriers (ou des fonctionnaires) la formulent ou tendent à la formuler ?

Me voilà revenu à la thèse initiale de ma première conférence. Oui, c'est bien ma pensée, la Révolution est toujours vivante : sous des formes diverses et plus ou moins neuves, elle continue d'agir. Si je m'abuse, qu'on me le prouve !

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LA RÉVOLUTION, LA PATRIE ET L'HUMANITÉ

En disant que la Révolution a été ardemment patriote, on émet sur elle une de ces vérités plutôt rares qui ne rencontrent pas de contradicteur. C'est une joie — mais brève : car, si l'on passe de cette assertion générale à l'examen de tel ou tel point général encore, mais déjà particulier et plus curieux, si l'on essaie d'analyser ce patriotisme révolutionnaire et d'en faire l'histoire, pour le distinguer du patriotisme qui le précéda ou le suivit, si l'on compare la nation, ou plutôt le royaume d'avant 1789, à la nation d'après, c'en est fini de l'accord : partisans et adversaires de la Révolution se retrouvent aux prises !



*
* *

Y avait-il vraiment une nation française avant 1789 ? Y avait-il vraiment une patrie ?

J'ai touché la question dans ma première conférence. La France, ai-je dit, ne semblait encore exister que par son roi, symbole d'une espèce d'unité morale et politique beaucoup plus nominale que réelle. Bien entendu, cette opinion n'est pas celle d'un Taine, qui, à propos des guerres de la Révolution, écrit : « Le faisceau national a été solidement lié par la centralisation séculaire : il y a une patrie (1)... » Et, à coup sûr, il y a une patrie en 1793, et, non moins sûrement, c'est la royauté qui, depuis des siècles, l'a préparée ; mais cette longue préparation, c'est la France de 1789 qui la fit aboutir. Ce qui manquait précisément à cette France, lors de la réunion des États généraux, c'était le faisceau dont parle Taine.

Ne pourrait-on même s'amuser à le mettre en contradiction avec un autre passage de ses *Origines de la France contemporaine* ? Dans son volume sur l'*Ancien régime*, on peut lire, en effet : « Tandis qu'en Allemagne et en Angleterre, le régime féodal conservé ou transformé compose encore une société vivante, en France son cadre mécanique n'enserme plus qu'une poussière d'hommes... Déjà avant l'écroulement final, la France

(1) *La Révolution*, t. II, p. 476.

est dissoute (1)... ». *Dissoute* ! C'est effrayant ! Et surtout pour notre humble raison, obligée de concilier cette idée de dissolution avec celle d'un faisceau solidement lié. Mais nous n'avons pas de temps à perdre. Allons aux faits.

Comme on l'a très bien dit, la France, en 1789, était une monarchie centralisée, mais non pas unifiée. Cette monarchie aurait bien voulu s'unifier ; elle n'avait réussi peu à peu qu'à créer un gouvernement central, au centre duquel était le roi. Celui-ci, soi-disant absolu, avec ses Ministres et ses Conseils autour de lui, relevant de lui seul, gouvernait le royaume par ses intendants, qu'il nommait ou révoquait à son gré ; mais le royaume, sous cette belle apparence d'unité administrative, offrait le spectacle le plus disparate, le plus bigarré.

Je l'ai fait sentir en parlant de la création des départements par la Constituante.

On se représente trop souvent la France d'avant cette création comme un ensemble de provinces bien distinctes, ayant chacune sa vie propre, sortes de petites patries dans la grande, ou plutôt, à elles toutes, et malgré la personnalité de chacune, composant cette grande patrie, une en somme, avec son roi au sommet, pour ainsi dire. C'est une forte illusion rétrospective.

Non seulement un des rares historiens qui aient pris la peine d'étudier cette France de l'ancien

(1) Pp. 108-109.

régime, M. Edme Champion, a pu déclarer que certaines provinces n'avaient probablement jamais eu de personnalité véritable, et que celles qui avaient été les plus vivantes se trouvaient depuis longtemps « énervées, disloquées, soit par l'action du pouvoir, soit par des dissensions intestines (1) » ; mais voici un autre érudit, un autre de ces admirables chercheurs, aussi modestes que patients, grâce auxquels pourra s'écrire, un jour, une histoire définitive de la Révolution, voici, oserai-je dire, un de ces héros du désintéressement historique, dont l'incessant labeur, volontairement obscur par le choix des sujets, la minutie des recherches, la précision nécessairement aride des ouvrages où ils enregistrent les résultats de leurs longues enquêtes, voici M. Armand Brette établissant qu'en 1789 le mot « province » ne correspondait plus à rien de réel.

Je ne puis entrer ici dans le détail de la démonstration (2). Mais, à qui la connaît et n'est pas défendu contre l'évidence par un *provincialisme* fanatique, aucun doute n'est possible : ce vieux mot de province n'avait plus de sens précis qu'en matière ecclésiastique. Autrement, il était devenu aussi vague que les provinces elles-mêmes. — La

(1) *Histoire Générale*, publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, t. VIII, p. 3.

(2) Le recueil de M. ARMAND BRETTE : *la Convocation des États généraux* vient d'être résumé par lui sous ce titre : *les Limites et les Divisions territoriales de la France en 1789*. — C'est à ce résumé que j'emprunterai mes citations.

quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1762) le prouve.

Conservé par l'usage (comme, aussi bien, il l'est encore aujourd'hui), et par le pouvoir royal, c'est vrai, mais parce qu'il « servait à merveille l'ignorance et l'incurie d'une administration qui, dans ses actes publics, ne donnait jamais l'indication nette des ressorts visés », il eut, malheureusement, la chance d'être employé aussi par la Constituante ; mais, en adoptant les anciennes provinces « pour base de la répartition des départements », l'Assemblée ne fit qu'user d'un procédé de travail jugé commode. Les divisions réelles ou virtuellement existantes du royaume (gouvernements généraux, généralités, évêchés, bailliages) étaient quelque chose de si incohérent !

« Il faut remarquer, d'ailleurs, — ajoute M. Armand Brette, — que le *Décret du 26 février-4 mars 1790, relatif à la division de la France en 83 départements*, ne mentionnerait pas moins de 90 provinces, et ce chiffre est très loin des 30 à 40 provinces communément enseignées. »

La vérité est donc qu'on ne saurait même, avec exactitude, dresser la liste et fixer le nombre de ces provinces si amèrement regrettées par nos traditionalistes et régionalistes ; et quand ils accusent la Révolution d'avoir assassiné cette vieille France provinciale, si vivante, d'après eux, en sa complexité, c'est leur ignorance, je veux dire leur imagination, qui invective ou se lamente.

Ces prétendus positivistes qui n'ont pas d'ordinaire assez de mépris douloureux ou d'ironie féroce pour le rationalisme chimérique et brutal des Constituants découpant la France en 83 morceaux, — vous reconnaissez leur style ? — feraient sagement ici de s'instruire. Il est vrai que certains d'entre eux n'en continueraient pas moins leurs déplorations ou vitupérations à la Taine, soit par *chic*, parce que c'est élégant, ou par l'effet de cette Grâce ou disgrâce qui rend des gens, trop de gens, imperméables à toute raison, à toute preuve, dès lors que raisons et preuves les obligeraient à refaire leur siège. Leur siège est fait, c'est pour toujours.

Suivant un mot de Quinet, les pierres eussent crié si la Constituante avait commis le grand meurtre que, même à gauche, du reste, on lui reproche quelquefois. Ce qu'il faut bien savoir, je le répète, c'est que, le royaume n'étant plus *effectivement* divisé en provinces, on ne saurait ni féliciter ni blâmer la Constituante d'avoir supprimé cette division, comme une phrase de ma première conférence pourrait encore (je m'en accuse) le laisser croire.

Et si l'on voulait me parler à ce propos, des *Assemblées provinciales* instituées par Necker, pendant son premier ministère (1777-1781), puis, à la veille de la Révolution, par Loménie de Brienne, je rappellerais que la tentative échoua devant la résistance des intendants, des parlements, et de

qui ? des anciennes provinces mêmes, peu nombreuses, qui avaient conservé leurs États provinciaux, — tels ceux du Languedoc ou ces États de Bretagne immortalisés par une page de Mme de Sévigné et par Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe* (1).

En créant les départements, la Constituante n'eut qu'un but : remplacer par une division simple et claire une division compliquée jusqu'à l'enchevêtrement. N'est-ce pas le ministre Calonne qui écrivait à Louis XVI : « La France est un royaume composé de pays d'États, de pays d'administrations mixtes, dont les provinces sont étrangères les unes aux autres, où les barrières multipliées dans l'intérieur séparent et divisent les sujets d'un même souverain, où certaines contrées sont affranchies totalement des charges dont les autres supportent tout le poids, où la classe la plus riche est la moins contribuable, où les privilèges rompent tout équilibre, où il n'est possible d'avoir ni règle constante ni vœu commun ; c'est nécessairement un royaume très imparfait, très rempli d'abus, et tel qu'il est impossible de le bien gouverner. »

A ce désordre administratif et économique ; à cette bigarrure de privilèges de villes ou d'anciennes provinces ; à cette zébrure de douanes intérieures, mortelles au commerce et aux hommes, car, ici, l'on mourait de faim, tandis que là, tout près, il y avait pléthore ; à vingt autres fâcheux

(1) Édition Edmond Biré, t. I, pp. 241-251.

ou désastreux vestiges des temps féodaux, ajoutez les nationalismes régionaux, entretenus par tout cela, précisément : oui, ces patriotismes, non pas de la province, mais de la « nation bretonne », comme elle disait ; non pas de la province, mais de la « nation provençale », comme elle disait, elle aussi ; ou encore de la « nation béarnaise », ou du « *Royaume* de Navarre », ou du Dauphiné qui, n'ayant pas oublié une des conditions de sa cession à la France, au quatorzième siècle, voulait bien être « dans le royaume », mais « non pas du royaume » ; et vous comprendrez le mot de Mirabeau définissant la France d'alors, comme je l'ai déjà rappelé : « une agrégation inconstituée de peuples désunis ».

Par quel miracle ces peuples désunis devinrent-ils en quelques mois une seule et même nation ? Parce qu'en dépit de leur particularisme, — très atténué d'ailleurs chez nombre d'entre eux, — ils éprouvaient tous un besoin d'ordre administratif et de liberté économique ; parce qu'ils aspiraient tous, plus ou moins, mais tous, et la plupart d'entre eux ardemment, aux bienfaits d'une législation unique.

Le particularisme, c'était, en eux, le passé encore vivant, encore présent, si j'ose dire, quoique très affaibli, je le répète, dans maintes régions ; la tendance à l'union, à la fusion, bref au large patriotisme national que célébrera si magnifiquement la France de 1790, c'était l'avenir près d'éclorre.

Imaginez l'effet, sur cette disposition grandissante, de l'enthousiasme provoqué par la convocation des États généraux (août 1788). Et, avant même, souvenons-nous que « l'idée » de ces États, comme a écrit Chateaubriand, « était dans toutes les têtes »; qu'ils avaient été demandés par le Parlement de Paris dès juillet 1787; que le même Parlement les demanda de nouveau en mai 1788, et par un arrêt qui opposait « les lois », et les *droits* « de la nation », à l'autorité royale; que les autres Parlements firent chorus; enfin que, le 21 juillet de cette année 1788, six cents députés dauphinois, représentant les trois ordres, et réunis au château de Vizille, y rédigèrent un appel à la France entière pour que, partout, l'on refusât l'impôt jusqu'au moment où les États généraux seraient convoqués.

La convocation en suscita partout un véritable enthousiasme : on l'a cent fois, mille fois décrit, on ne le décrira jamais trop : ce furent des jours d'incomparable ivresse, qui firent déjà la patrie dans les cœurs; la loi n'eut plus, l'année suivante, qu'à la proclamer et à l'organiser : moralement, depuis des mois, elle existait.

Et, sous ce point de vue encore, la Révolution nous apparaît donc comme ayant achevé, d'un élan merveilleux, l'œuvre de la royauté !

Celle-ci, pièce à pièce, par le fer et la ruse, par des mariages, par des traités, par des guerres justes ou injustes, à travers d'étonnantes vicissi-

tudes, et malgré de lourdes fautes ou d'étranges oublis de sa mission, avait lentement recomposé la France d'avant le traité de Verdun (843); du moins les Capétiens, puis Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I^{er} et Henri II, l'heureux signataire du traité de Cateau-Cambrésis, qui nous donnait Toul, Verdun et Metz (1559), enfin Henri IV, et la politique de Richelieu, triomphant au traité de Westphalie, qui nous donnait l'Alsace (1648), l'habileté de Mazarin, Louis XIV, dont la politique, d'abord nationale, devint malheureusement dynastique en 1700, avaient recomposé une grande partie de la France de Clovis et de Charlemagne; et l'on a même pu dire que, déjà, sous Philippe-Auguste, après la bataille de Bouvines (1214), il y eut comme un éveil de conscience nationale, tant fut éclatante, par tout le royaume, la joie de cette victoire remportée sur une coalition européenne; et, d'autre part, le honteux règne de Louis XV, s'il nous fit perdre l'Inde, la plupart de nos possessions aux Antilles et le Canada, eut la chance, comme l'a joliment dit M. Ledrain, d'ajouter « au grand manteau de territoire une pièce qui manquait, la Lorraine » (1); mais, j'y insiste, cette œuvre d'extension géographique, la royauté n'avait pas réussi à la compléter par l'unification politique et morale de la France; et M. Ledrain, attribuant la chute de la monarchie à

(1) Article cité par M. CHARLES MAURRAS dans son *Enquête sur la Monarchie* (deuxième fascicule).

ce qu'elle avait rempli son « magnifique » rôle, fait aux Bourbons de trop belles funérailles. Il oublie la Révolution !

Il l'oublie encore d'une autre manière : car, même au seul point de vue territorial, la royauté, je l'ai dit, n'avait réalisé qu'une partie de son dessein, n'ayant pu rendre à la France ses frontières naturelles du Nord et de l'Est, cette verte ceinture, le Rhin.

Richelieu pensait que l'Empereur d'Allemagne « n'a aucun droit sur les terres qui sont en deçà » du Rhin, « que par usurpation ». Son rêve, lorsqu'il intervint dans la guerre de Trente ans, était d'arriver à « mettre la France en tous lieux où fut l'ancienne Gaule ». Et ce n'était pas là une idée nouvelle. Dès 1552, le maréchal de Vieilleville disait à Henri II, à propos de Metz, Toul et Verdun : « Ce sera un beau chemin et tout ouvert pour enfoncer le duché de Luxembourg et les pays jusqu'à Bruxelles ; plus, vous faire maître à la longue de tant de belles et grandes villes que l'on a arrachées des fleurons de votre couronne et de recouvrer pareillement la souveraineté des Flandres que l'on vous a si frauduleusement ravie, qui appartient aux rois de France il y a plus de mille ans et de toute immémoriale ancienneté. » Et ce programme militaire et diplomatique fut bien celui des Bourbons. Mais c'est la Révolution qui l'exécuta !

Trois ans lui suffirent. Au printemps de 1795,

par le traité de Bâle, la Prusse vaincue cédait à la France la rive gauche du Rhin, et la Hollande, par le traité de La Haye, toute la Flandre hollandaise.

Prodigieux résultat ! Ce que neuf siècles et demi de monarchie n'avaient pu reconquérir, l'épée de la Révolution et sa diplomatie en faisaient le trophée de la guerre la plus héroïque qu'une grande nation ait eu à soutenir.

A ce propos, d'ailleurs, un historien peu connu mais sérieux, M. Vast, n'a que trop justement écrit : « Combien la France eût été forte si elle se fût bornée à défendre son patrimoine de l'ancienne Gaule ; si elle s'était interdit désormais toute annexion, tout empiètement au delà de ses frontières naturelles !... La République a donné à la France les frontières que la nature lui a tracées ; la funeste ambition de Napoléon les lui a fait perdre (1). »

*
* *

L'esprit de conquête ! l'amour de la gloire militaire, de la guerre pour la guerre et pour ses petits et grands brigandages, voilà, malheureusement, où aboutit peu à peu le patriotisme révolutionnaire, si pur au début.

En 1795, au moment où se signent les merveilleux traités qui disloquent la coalition européenne

(1) *Histoire générale* déjà citée, t. VIII, p. 305.

et font la France si puissante et si imposante, il ne s'est pas encore altéré. Même aux armées, c'est encore, simplement, l'enthousiasme héroïque de la liberté. Et, fût-on le plus *pacifiste* des hommes, ou l'ennemi de la Révolution le plus fanatique, ou l'anti-patriote socialo-anarchiste le plus déterminé, on aurait de la peine à n'en pas convenir : jamais plus beau spectacle n'a été offert au monde, sous un certain point de vue, que celui de ces armées-là.

Taine n'a pu retenir un cri d'admiration. Et l'on n'aurait, entre les témoignages contemporains, ou plutôt émanés de contemporains, que l'embaras du choix.

« Les officiers donnaient l'exemple du dévouement : le sac sur le dos, privés de solde, ils prenaient part aux distributions comme les soldats, on leur donnait un bon pour toucher un habit ou une paire de bottes. Cependant, aucun ne songeait à se plaindre... Dans les rangs des soldats, c'était la même abnégation... Jamais les armées n'ont été plus obéissantes, ni animées de plus d'ardeur ; c'est l'époque des guerres où il y a eu le plus de vertu dans les troupes (1). » — Ces lignes sont du maréchal Soult, qui, en 1795, était général de brigade.

Mme de Staël, assurément bien instruite, certifie, de son côté : « L'armée française ne connaissait pas alors le pillage » ; et ses chefs, obligés quel-

(1) Cité par M. Vast, p. 293.

quefois de *marcher* à la tête de leurs troupes, faute d'argent pour s'acheter des chevaux, « portaient sans rougir des habits usés par la guerre, et plus honorables cent fois que les broderies et les décorations de toute espèce dont, plus tard, on les a vus chamarrés ». Officiers et soldats, enfin, joignaient à la « persévérance », au « dévouement », à l'« audace », la « bonté », car ils « se faisaient souvent aimer dans les pays étrangers, lors même que leurs armes y avaient fait du mal (1) ».

Oui, ces héros, c'étaient de véritables républicains ; mais il était fatal que l'esprit militariste s'introduisît, un jour ou l'autre, parmi eux ou leurs successeurs ; et cela commença du jour où l'ambition de Bonaparte fit appel, non plus aux vertus désintéressées, mais aux basses vertus que sont le courage égoïste, l'orgueil de la force ou de la ruse, l'amour de la gloire, abstraction faite de toute idée de justice, et surtout à ces instincts de pillerie et d'orgie qui ressuscitent, dans le soldat vainqueur, la brute préhistorique.

Le plus grand malheur de la Révolution est d'avoir rendu Napoléon possible ; et si l'on essayait de nous consoler en nous disant qu'après tout, sous une certaine optique, Napoléon, ce fut la Révolution à cheval, je répondrais que la part de vérité renfermée dans ce mot est précisément

(1) *Considérations sur la Révolution française*, troisième partie, ch. XVII, et quatrième partie, ch. XIV.

ce qui afflige le plus notre amour de la Révolution : car elle n'est devenue ce cavalier, ce César, qu'au mépris de ses principes de justice, de liberté, d'humanité ; et ce qu'elle a donc promené par l'Europe monarchique et féodale, effrayée, bouleversée, ce n'est pas son âme libératrice, mais seulement le triomphe d'un *arrivé* de son militarisme final.

Et aussi bien, patriotiquement parlant, le plus clair de l'épopée napoléonienne, cela n'a-t-il pas été de susciter contre la France un chauvinisme allemand qui, en effet, n'existait pas, et de semer partout des germes de haine qui ne fructifièrent que trop, puisque, parvenues à maturité et victorieuses enfin, ces haines nous coûtèrent les conquêtes utiles et vraiment glorieuses de 1795.

Mais laissons l'Empire de côté. Les guerres révolutionnaires elles-mêmes ont eu cette conséquence désastreuse de fausser longtemps, dans nombre d'esprits, l'image de la Révolution, qui eût voulu, d'abord, — Michelet l'a dit admirablement, — donner au monde l'amour et la paix ; qui était essentiellement amour et paix. « Les efforts violents, terribles, qu'elle fut obligée de faire pour ne pas périr, écrivait l'illustre historien, — ici profondément vrai, — une génération oublieuse les a pris pour la Révolution elle-même. Et de cette confusion il est résulté un mal grave, très difficile à guérir chez ce peuple : l'adoration de la force (1). » L'adoration de la force au service de

(1) *Préface de 1847.*

la liberté ! Ce fut le paradoxe de toute une école révolutionnaire, pendant une grande partie du dix-neuvième siècle.

Malgré notre admiration pour l'incroyable énergie de la Révolution luttant contre l'Europe, nous devons donc être sévères, sinon impitoyables, au parti qui voulut la guerre, au parti girondin : car c'est lui qui, dès 1791, y poussa de toute son éloquence, de toute son influence.

Oh ! je le sais, la question est complexe. Je ne saurais même exposer ici les circonstances d'où l'idée de guerre naquit. Ce serait trop long. Et surtout je ne prétends pas qu'entre l'Europe hostile, l'Europe, non des peuples, mais des rois ou des empereurs, et la France nouvelle, la guerre n'eût pas, tôt ou tard, éclaté spontanément. La sagesse la plus sage eût peut-être été vaine. Ce n'en est pas moins une lourde responsabilité pour les Girondins d'avoir collaboré de toute leur impatience politique avec le destin, quand on aurait dû faire l'impossible en faveur de la paix.

Ils soupçonnaient Louis XVI de trahison, et ils n'avaient pas tort. Ils pensaient que la guerre le forcerait à se découvrir. Ce n'était pas mal raisonner. Mais, pour voir clair dans le jeu royal, avaient-ils le droit de jeter la France dans l'inconnu d'une aventure immense ?

Que fût-il arrivé si nous avions été vaincus ? — Ils avaient la foi ! — Ce n'est pas une raison. — Un d'entre eux, Isnard, s'écria que, vainqueurs, les

ennemis ne jouiraient pas de leur victoire, « parce qu'ils ne régneraient que sur des cadavres ». Lamentable parole de rhéteur ! Pour tenir des propos de ce genre, il faut avoir l'excuse sublime du désespoir, dans une guerre de défense ; et ce n'était pas le cas, puisqu'on était alors en novembre 1791 et que la déclaration de guerre, votée par la Législative, est du 20 avril 1792.

Pour bien comprendre les Girondins, il importe, sans doute, de ne pas oublier qu'il y avait en eux, chez les plus marquants d'entre eux au moins, un désir comme mystique de propagande révolutionnaire internationale. Mais, avec une amère et pénétrante ironie, Robespierre parlait en homme d'État, lorsqu'il leur disait (janvier 1792) au club des Jacobins :

« Vous vous chargez de la conquête de l'Allemagne d'abord ; vous promenez notre armée triomphante chez tous les peuples voisins », et vous trouvez cela parfait. « Nos généraux, conduits par vous, ne sont que les missionnaires de la Constitution ; notre camp, qu'une école de droit public... Il est fâcheux que la vérité et le bon sens démentent ces magnifiques prédictions... Le gouvernement le plus vicieux trouve un puissant appui dans les habitudes, dans les préjugés, dans l'éducation des peuples... La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire

adopter ses lois et ses institutions. Personne n'aime les missionnaires armés... »

Il est vrai que, plus tard, renchérisant sur la thèse girondine, dans ce projet de Déclaration des droits conçu pour dépopulariser la Gironde en la dépassant (si, toutefois, M. Aulard, qui l'explique ainsi, a pleinement raison) ; il est vrai que Robespierre proposa : « Les hommes de tous les pays sont frères et doivent s'entr'aider comme les citoyens d'un même État... Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature. » Mais la différence des temps pourrait suffire à expliquer la palinodie, qui avait, en plus, je l'avoue, d'autres causes, des causes d'ambition personnelle ; il s'agissait alors (avril 1793) de vaincre ou de mourir. Dumouriez avait passé à l'ennemi ; sur le Rhin, Custine reculait ; la Vendée s'était soulevée ; l'heure était venue des résolutions et des proclamations de salut public. La Convention avait déjà décrété une levée de 300.000 hommes, et cette levée allait bientôt sembler insuffisante à l'opinion qui réclamera et obtiendra la levée en masse.

Dès novembre 1792, d'ailleurs, la Gironde avait fait voter : « La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront leur liberté... »

La guerre était naturellement devenue, à peine commencée, la guerre de prosélytisme qu'avaient rêvée les Girondins.

Naturellement, aussi, — ajoutons-le, — ou plutôt fatalement, elle avait déjà pris un caractère de violence oppressive. Dissimulée sous l'apparence d'un plébiscite, l'annexion de la Belgique à la France (février 1793) avait été, de fait, un acte de force ; et cette conquête brutalement hypocrite nous prouve, hélas ! qu'il est bien difficile au patriotisme le plus légitime, le plus noble, comme était celui de la France à cette époque, de ne pas se laisser enivrer et dépraver par la victoire.

Et si, tout de suite, elle l'altéra, les défaites de 1793 eurent cet autre effet déplorable de rendre la Terreur nécessaire ; mais, la Terreur, j'en ai assez parlé pour n'avoir plus à y revenir. Et je suis heureux de pouvoir conclure sur ce point en invoquant l'autorité d'un des « maîtres de la contre-révolution », Joseph de Maistre. Il n'y en a pas de plus haute, je crois, du côté de nos adversaires. Or, en 1796, dans ses *Considérations sur la France*, ce royaliste théocrate déclarait : 1° Que « la coalition » ne se proposait pas uniquement de rétablir Louis XIV dans ses droits anciens, mais « en voulait à l'intégrité de la France » ; et 2° Que celle-ci ne pouvait être sauvée « que par le jacobinisme ».

Mais je veux lui laisser toute l'originalité de sa parole.

Plein d'une espèce d'admiration épouvantée pour ce qu'il appelait « le génie infernal de Robespierre », — c'est en réalité le génie même de la Révolution créant le gouvernement le plus concentré que la France ait connu, et en faisant fonctionner intrépidement tous les rouages, qu'il admirait ainsi. Et la preuve, c'est ce passage, où il y a, certes, des erreurs (et, selon nous, des excentricités de monarchiste et de croyant), mais dont le sentiment général est à retenir :

« Le gouvernement révolutionnaire endurcissait l'âme des Français, en la trempant dans le sang; il exaspérait l'esprit des soldats et doublait leur force par un désespoir féroce et un mépris de la mort qui tenaient de la rage. L'horreur des échafauds, poussant les citoyens aux frontières, alimentait la force extérieure, à mesure qu'elle anéantissait jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étaient dans les mains du pouvoir révolutionnaire; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de succès, phénomène épouvantable qu'on n'avait jamais vu et que sans doute on ne reverra jamais, était à la fois un châtiment épouvantable pour les Français et le seul moyen de sauver la France.

« Que demandaient les royalistes lorsqu'ils demandaient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c'est-à-dire faite brusquement et par la force? ils demandaient la conquête de la France,

donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son Roi, — c'est-à-dire des massacres de trois siècles, peut-être, suite infail-
lible d'une telle rupture d'équilibre (1). »

Et, plus loin, pour expliquer les succès militaires de la Révolution, ce mot décisif :

« Il faut toujours remonter au Comité de Salut public, qui fut un miracle, et dont l'esprit gagne encore les batailles. »

Un miracle, oui ! au sens humain du terme. Miracle de politique vigoureuse, implacable, pour faire rendre à la France « une et indivisible », telle que l'avait proclamée un décret de septembre 1792, son maximum d'énergie vitale.

Et, puisque les détracteurs actuels de la Révolution aiment Auguste Comte, qu'ils relisent donc aussi, après cette page de Joseph de Maistre, l'éloge des Montagnards et des Jacobins dans le *Cours de philosophie positive* !

Avec quelle netteté Auguste Comte oppose « l'instinct pratique » des hommes de 93 et de 94 au « puéril orgueil des malheureux Girondins » entraînés vers une sorte de fédéralisme !

Certes, il hait Robespierre, « sanguinaire déclamateur, dit-il, érigé en souverain pontife » de l'Être suprême ; mais « l'énergique Danton » ! le « noble, l'éminent Saint-Just... » ! Et, du reste, peu important ces antipathies ou sympathies pour tel ou tel personnage ; le vraiment grand

(1) Chapitre II.

personnage de la Révolution, ce fut elle-même ; ce fut, pendant les guerres qui aboutirent aux traités de Bâle et de La Haye, la Convention et ses Comités ; et, loin de leur reprocher leur *despotisme*, comme il est si facile de le faire lorsqu'on ne réfléchit pas ou qu'on veut plaire à nos charmants libéraux et à nos élégantes libérales, Auguste Comte, franc admirateur « de la plus juste et de la plus sublime défense nationale », qualifie d' « admirable » la « conception du gouvernement révolutionnaire », si bien adapté « à la nature éminemment transitoire du milieu social correspondant (1) ».

*
* *

Nous devons nous rappeler, d'autre part, qu'en dépit de son ardent patriotisme, la France de 89 et de 90, la France d'avant la guerre et les bruits de guerre, fut décentralisatrice.

Elle le fut même au point de désarmer, ou à peu près, le pouvoir central. — Il est vrai que c'était surtout pour désarmer le Roi.

Elle créa les départements, sans penser à y mettre des *préfets*, comme nous dirions.

Toute l'organisation départementale, comme toute l'organisation municipale, fut élective.

La commune devint, en quelque sorte, la cellule autour de laquelle se développaient le district et le département.

(1) Cinquante-septième leçon.

Et avant même qu'il y eût des départements, des districts, avant que la Constituante eût pu songer à organiser le royaume, l'union spontanée de ces communes, union qui aboutit aux fédérations de 1790, nous a apparue comme un des plus grands gestes de la Révolution (1).

La guerre amena la Convention à subordonner tous les pouvoirs locaux au Comité de Salut public et au Comité de Sûreté générale (décembre 1793); il y eut alors, nommés par la Convention elle-même, près les districts et les communes, des *agents nationaux*, qu'avaient déjà précédés dans les départements des *représentants en mission*. Mais peut-être, — je dis peut-être, — dans la pensée des Conventionnels (de la majorité d'entre eux), tout cela devait-il disparaître avec la guerre. La Constitution votée quelques mois auparavant, cette Constitution montagnarde de juin 1793, qui ne fut jamais appliquée, mais qui joua, dès 1795, dans l'imagination populaire démocratique, et, plus tard, sous Louis-Philippe et en 1848, dans le parti républicain d'extrême-gauche, une sorte de rôle mystique, — le rôle d'une espèce d'évangile, — n'était pas moins décentralisatrice que celle de 1791.

Le fait est, au surplus, que la réaction thermidorienne (ou girondine) supprima les agents nationaux, et rétablit (mars 1795) les assemblées de département, qu'avait supprimées le décret centralisateur de décembre 1793.

(1) Voir ma première conférence.

Sans doute, à son tour, la politique centralisatrice reparut lorsque la Convention discuta et vota la Constitution de l'an III, d'où allait sortir le Directoire. La nouvelle organisation administrative abolissait les districts et plaçait auprès des administrations municipales et départementales des « commissaires » qui n'étaient pas « autre chose, a dit M. Aulard, que les agents nationaux de la Terreur (2) ».

On entrait bien, cette fois, dans la voie où le Directoire, le Consulat et l'Empire n'auront plus qu'à marcher pour transformer la centralisation de salut public établie par la Montagne à la fin de 93, en un système de gouvernement conçu comme définitif.

Je dois me borner. Surtout, je ne pourrais, sans d'excessifs développements, suivre les effets de ce système à travers le dix-neuvième siècle, ni seulement indiquer les modifications plus ou moins importantes qu'il a subies.

Et puis, j'ai mieux à faire.

Presque tout le monde, aujourd'hui, se déclare décentralisateur. Mais sous ce drapeau commun (ou à peu près), que de bannières différentes ou même... ennemies !

Un « contre-révolutionnaire », nommé deux ou trois fois déjà dans ces conférences, mais à qui je veux dire, en finissant, combien j'estime ses facultés dialectiques et son talent d'écrivain subtil et

(2) *Histoire politique de la Révolution française*, p. 571.

pur, M. Charles Maurras, a rappelé (1) qu'un jour (il y a de cela des années) j'acceptai l'étiquette de fédéraliste : il est vrai, sous de certaines conditions.

J'avoue qu'à présent l'étiquette m'effraierait.

M. Charles Maurras a beau nous assurer que l'adhésion au fédéralisme peut mettre d'accord — un instant et sur ce point précis — « les individualistes et les socialistes, les traditionalistes et les anarchistes », *j'ai de la méfiance*. J'ai de la méfiance, parce que je vois bien où commence l'adhésion, mais que je ne vois pas où elle finit, ou plutôt parce qu'elle finit, en bonne logique, où je sais que je n'irai pas.

Plus j'ai réfléchi, et c'est l'étude de l'histoire qui m'a fait le plus réfléchir, particulièrement l'étude de l'ancien régime et de la Révolution, plus je suis devenu prudent sur un sujet qui touche aux plus graves questions économiques et nationales.

D'ailleurs, à l'époque même où me reporte M. Charles Maurras, mon fédéralisme se distinguait nettement de celui des « provincialistes et traditionnistes » ; car M. Maurras, dans la *Cocarde* de M. Maurice Barrès, soutint contre moi — et contre M. Clemenceau — « la thèse traditionniste dans sa pureté ».

M. Clemenceau et moi, lui dans *la Justice*, moi dans *Gil Blas*, nous tenions en effet, le même

(1) *L'Idée de la Décentralisation*, 1898.

langage ; nous posions les mêmes « conditions », et j'aurais volontiers signé ou contresigné ces lignes d'un article de lui : « Il n'est au pouvoir de personne de faire revivre l'ancienne France. Le problème est même inverse, puisqu'il s'agit d'organiser le territoire français pour le plus grand développement possible de la multiple activité moderne. »

Je crois toujours qu'il y a une organisation de ce genre à trouver. La politique, non seulement d'arrondissement, mais de département, avec le scrutin uninominal ou le scrutin de liste, a montré ses dangers ; il faut que les intérêts généraux, soit de telle ou telle grande région, soit et surtout de la nation, ne puissent plus avoir à souffrir des préoccupations électorales d'un député qui dut son siège à une majorité de quelques centaines de voix et qui tremble de la perdre ; la facilité merveilleusement croissante des communications a rendu depuis longtemps et rend chaque jour plus fâcheuse la division départementale, excellente lorsqu'elle fut établie ; et pareillement, bien que d'un point de vue contraire, « l'ingérence du pouvoir central dans les affaires locales » me paraît à moi, comme au nationaliste-provincialiste M. Maurice Barrès, avoir été portée par ces mêmes facilités matérielles « à un degré intolérable (1) ».

Heureux quand je puis me rapprocher d'adversaires que je n'en combats pas avec moins d'en-

(1) *Scènes et doctrines du nationalisme*, p. 488.

train pour cela (on l'a vu), je consens à dire comme M. Barrès encore : « Ce qui est national à l'État, ce qui est régional à la région, ce qui est communal à la commune. » Formule d'autant plus admissible pour un républicain qu'elle était celle du fameux programme républicain de 1869, où M. Barrès l'a prise pour la faire sienne. Mais je sais, d'autre part, les difficultés d'application que présente cet idéal, facile à tracer ainsi en quelques mots tranchants et séduisants. Car ce ne serait pas une petite affaire que de régler les rapports de ces communes, de ces régions et de l'État (je dirais plutôt : de la nation), sans mettre en péril l'unité nationale, réalisée par la Révolution. Or, la tradition révolutionnaire, ici encore, j'en regarde l'essentiel comme la condition primordiale des progrès nécessaires. Ici encore, je vois en elle, avec l'aboutissement d'une longue évolution, le point de départ des évolutions à venir.

Et c'est pourquoi, maintenant, je repousse l'étiquette de fédéraliste.

Le fédéralisme, au sens plein du terme, est incompatible avec cette tradition. Ce qui s'accorde avec elle, au contraire, et parfaitement, ce qui la continuerait, c'est l'idée, ce serait un programme bien conçu et prudemment exécuté de décentralisation.

Bref, je dirais volontiers : « De ta suite, j'en suis » à un homme comme M. Émile Faguet, par exemple, car M. Émile Faguet, qui n'est pas de

nos amis à d'autres égards, on le sait, veut décentraliser, moins que moi, peut-être, mais dans la mesure où cela me semble désirable pour commencer. Il a même très bien écrit, en considérant la question de haut : « Sous une loi unique une immense activité locale peut être permise, encouragée, protégée, provoquée (1) ». Sous une loi unique, c'est-à-dire : En sauvant les grands liens, les liens vitaux de l'activité nationale.

Mais quoi ! Serait-on conduit par ces réflexions à une sorte de religion néo-révolutionnaire de la patrie ? Nullement.

*
* *

L'idée de nation fut un progrès sur l'idée de province. L'idée internationale en est un sur l'idée de nation. Seulement, il s'agit de s'entendre sur le sens de ces mots : international, internationalisme.

Faut-il être antipatriote pour avoir le droit de se proclamer internationaliste ?

Ou ne peut-on pas, ne doit-on pas même associer en soi, comme deux idées parentes et complémentaires l'une de l'autre, celle de nation et celle d'humanité — ou de fédération européenne, puis mondiale (si possible, un jour) ?

N'avons-nous que le choix entre une conception de la patrie, orgueilleuse, ombrageuse, étroitement

(1) *Questions politiques*, p. 13.

protectionniste, et militariste, — entre le nationalisme jaloux, haineux et, en somme, barbare, des chauvins de tout pays, — et je ne sais quel rêve béat ou sauvage d'évanouissement ou d'anéantissement de ces grandes réalités historiques, les nations ? Ou bien le véritable internationalisme, l'internationalisme scientifique, n'est-ce pas simplement le désir d'une alliance de ces réalités entre elles, alliance tenue dès à présent pour utile, pour nécessaire, dans l'état du monde civilisé ?

Est-ce que déjà le commerce, l'industrie, aussi bien que, depuis longtemps, la pensée, la science et l'art, ne tendent pas à internationaliser la civilisation, sans, pour cela, travailler à dissoudre les centres différents de production matérielle, spirituelle ou artistique ?

Bien mieux : cette civilisation internationale, qui est un fait de plus en plus remarquable, ne sera-t-elle pas d'autant plus prospère et florissante, que ses divers foyers nationaux auront chacun une activité plus intense, une plus ardente autonomie créatrice ? Et, par conséquent, des traités d'alliance de toute sorte arrivant à fédéraliser l'Europe, d'abord, à l'unifier par là, jusqu'à de certains points, — ce ne serait pas plus l'amoindrissement que la destruction des patries particulières. Ce serait, avec la paix assurée, un accroissement d'émulation civilisatrice, dans la liberté de chacune d'entre elles, par l'union de toutes.

Je sais bien qu'il y a le socialisme. Karl Marx s'est écrié, dès 1848, dans le *Manifeste du parti communiste* : « Les ouvriers n'ont pas de patrie » ; et il leur a jeté ce mot d'ordre : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » Mais, pour se concerter et vaincre, ont-ils besoin que leurs différents pays d'origine disparaissent comme nations ? M. Jaurès écrivait en 1898, dans la *Revue de Paris* : « L'unité nationale est la condition même de l'unité de production et de propriété, qui est l'essence du socialisme » ; et encore : « Le mouvement international du prolétariat, sous peine de se perdre dans le diffus et l'indéfini, a besoin (c'est moi qui souligne) de trouver, dans les nations même qu'il dépasse, des points de repère et des points d'appui. »

Que les ouvriers n'aient pas de patrie, voilà, malheureusement, ce qui est vrai, en un sens ; et bien avant Karl Marx, — avant la Révolution française, — un grand esprit sage, Turgot, avait dans une seule et petite phrase, à propos des paysans, les prolétaires d'alors, expliqué cette vérité lamentable. — « Celui, disait-il, qui ne possède point de terre ne saurait avoir de patrie que par le cœur, par l'opinion, par l'heureux préjugé de l'enfance... » Bref, le prolétaire (ouvrier ou paysan), — *celui qui ne possède rien*, — ne peut être patriote que sentimentalement. Et il va de soi qu'un patriotisme tout sentimental est à la merci d'une modification — trop facile — de la sensibilité. Il faut au patrio-

tisme un *substratum* d'intérêts solides et clairs pour qu'il soit à l'abri d'une crise morale comme celle qu'on peut craindre aujourd'hui, chez nous.

La Révolution en est une preuve éclatante : car, si le patriotisme y fut si fort, c'est que la classe paysanne et la bourgeoisie (la petite et la moyenne surtout), en se battant héroïquement pour la France nouvelle, se battaient pour les immenses avantages économiques, politiques et sociaux, qu'elle leur avait apportés.

Taine l'a reconnu et très bien dit (1).

Le seul bon moyen à employer contre la propagande antipatriotique, c'est donc d'intéresser *réellement* la classe ouvrière à la durée d'une patrie qui cesserait d'être pour elle un mot, — mot redoutable, haïssable, à cause des sacrifices exigés en temps de paix et de ceux, terribles, que demanderait une guerre.

La propagande antipatriotique serait arrêtée par l'avènement d'un peu de vraie justice sociale.

Mais, je le répète, il n'y a pas contradiction entre l'idée de patrie et l'idée internationaliste.

Et j'ajoute : la Révolution française, avant d'avoir à lutter pour la vie, que dis-je ? alors même qu'elle luttait désespérément, fut animée d'un patriotisme à la fois national et international ; patriotisme fraternel aux peuples, en effet, puisqu'il rêvait de les affranchir après la défaite des rois.

(1) *La Révolution*, t. II, p. 478.

Dans une conférence charmante, M. Aulard a rappelé un « toast » porté, en 1790, par l'homme qui devait être, en 1792, l'âme intrépide de la défense nationale. Ce jour-là (20 juin) une Société du Serment du Jeu de Paume célébrait l'anniversaire du fameux serment. Et voici ce que nous apprend le procès-verbal de la fête : « M. Danton eut le bonheur d'obtenir le premier la parole... Il dit que, le patriotisme ne devant avoir d'autres bornes que l'univers, il proposait de boire à la santé, à la liberté, au bonheur de l'univers entier. Sa motion fut accueillie avec l'enthousiasme qu'elle méritait. »

Il y avait là Barnave et Robespierre : « Tous burent à un patriotisme aussi large que le monde. » (Aulard (1).)

Que ce patriotisme révolutionnaire soit le nôtre — idéalement !

(1) *Le Patriotisme selon la Révolution française*, 1904.

